
— séance —
du conseil municipal

Séance du : 4 mars 2022
A 18 heures 30
30 conseillers présents sur 33 en exercice

Etaient présents : M. FREYBURGER, FOURRIER, Mme GALEOTTI, M. LACK, Mme SARTOR, M. CICCONE, Mme ADAMCZYK, M. ZAROOUR, Mme LELUBRE, M. LEONARD, M. BARBIER, Mme RIBLET, Mme ECKER, M. POLLO, M. TONIAZZO, M. NILLES, M. CAEILLETE, M. AVANZATO, M. LEGRAND, Mme CABALLE (départ à 19h45, procuration de vote donnée à Mme RIBLET), Mme JORDIEUX, Mme ALZIN, Mme THIROLOIX, M. SAYIN, Mme PASSA, M. CARRELLI, M. MEIGNEL et M. LORENTZ.

Etaient absents excusés : Mme ESPOSITO (qui a donné procuration de vote à Mme ECKER), Mme KASMI (qui a donné procuration de vote à Mme GALEOTTI), Mme FORFERT (qui a donné procuration de vote à Mme SARTOR), Mme MAIAU (qui a donné procuration de vote à Mme ADAMCZYK), Mme WERTHE (qui a donné procuration de vote à M. MEIGNEL).

Etait absent sans excuse : Néant.

Assistaient en outre à la séance : M. BAUGUITTE, Directeur de Cabinet et M. MORIN, Directeur Général des Services.

Secrétaire de séance : Mle MULLER, Secrétaire à la Direction Générale des Services.

SOMMAIRE

I) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION.....	3
1 / Finances.....	3
1.1 / Débat d'Orientation Budgétaire.....	3
1.2 / Garantie d'emprunt – Société Présence Habitat – Programme de réhabilitation de 48 logements et de 48 places/lits – 3,4 et 5, Rue Lafayette.....	45
1.3 / Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.....	46
2 / Ressources Humaines.....	47
2.1 / Création et suppression de postes.....	47
2.2 / Création et recrutement de Contrats d'Engagement Educatif (CEE).....	47
3 / Domaine Public et Patrimoine Foncier.....	48
3.1 / Avenant à la convention de transfert des équipements et espaces communs du projet « Coeur de Ville ».....	48
4 / Divers.....	49
4.1 / Motion de soutien au peuple ukrainien.....	49
II) RAPPORT D'INFORMATION.....	49
II.1 / Délégation permanente consentie par le Conseil Municipal au Maire.....	49



Constatant que le quorum est atteint, le Maire souhaite, au nom du Conseil Municipal, présenter tous ses vœux de bonheur à Mme Christine CABALLE, Conseillère Municipale, à l'occasion de son mariage, mais également présenter ses plus sincères condoléances à M. Franco CARRELLI, Conseiller Municipal, qui a perdu sa sœur, Rosetta CARRELLI, ancienne Conseillère Municipale également. A sa mémoire, l'Assemblée observe une minute de silence.

Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour en proposant un point supplémentaire, à savoir une motion de soutien au peuple ukrainien. Ce point est approuvé tout comme la présentation du nouveau Conseiller Numérique et la présentation du nouveau projet de complexe scolaire et périscolaire du Val Maidera.

Il est proposé ensuite d'adopter le compte-rendu de la séance du 4 février dernier qui est voté à l'unanimité et le Maire invite les Conseillers Municipaux désireux de poser une question en fin de séance à se manifester. Aucune question n'étant posée, il souhaite donc la bienvenue à Mme Céline KLEIN, nouvelle Conseillère Numérique qui se présente à l'ensemble des élus.

Puis, une vidéoprojection du projet de complexe scolaire et périscolaire en lieu et place de l'actuel poids lourds est effectuée par M. Maurice LEONARD, Adjoint au Maire.

Avant de débiter l'ordre du jour, le Maire souhaite rappeler la visite de Mme Roxana Maracineanu, Ministre des Sports ce jour au Cosec mais également l'attaque informatique dont a été victime la Communauté de Communes Rives de Moselle.

La parole est ensuite cédée à M. Daniel FOURRIER, Adjoint au Maire, afin d'aborder le Débat d'Orientation Budgétaire.

I) RAPPORTS APPELANT UNE DELIBERATION -

1 / Finances -

1.1 / Débat d'Orientation Budgétaire

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au sein du Conseil Municipal, dans les conditions prévues à l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

L'article 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le rapport adressé au Conseil Municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L.2312-1 est mis en ligne sur le site internet de la commune, après adoption par le Conseil Municipal de la délibération à laquelle il se rapporte.

Le cycle budgétaire annuel est rythmé par la prise de nombreuses décisions, mais l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel. Ainsi, le Débat d'Orientations Budgétaires de l'année 2022 doit permettre au Conseil Municipal :

- De définir les grandes orientations qu'il entend donner à l'action municipale.
- De cibler les réalisations pluriannuelles et les moyens nécessaires à la mise en place des politiques choisies.
- De proposer une stratégie financière permettant la concrétisation de ces orientations.

Les orientations budgétaires proposées dans ce document sont issues des simulations effectuées sur les équilibres budgétaires, corrélant le niveau de l'épargne disponible, l'évolution de la fiscalité et l'évolution de la dette.

Il est nécessaire de disposer d'un certain nombre d'informations pour prendre toute la mesure de l'environnement financier de la Ville et préparer en connaissance de cause le budget primitif 2022.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a apporté des évolutions destinées à renforcer la transparence financière et l'obligation d'information dues aux assemblées locales et aux citoyens.

Cette loi a notamment modifié, dans son article 107, l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui désormais dispose que le rapport d'orientations budgétaires portera sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientations budgétaires de l'exercice porte sur les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Le rapport d'orientations budgétaires doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal dont il est pris acte par une délibération spécifique. Le rapport est ensuite transmis au représentant de l'Etat dans le département et au Président de l'établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

1. Le contexte financier national : entre crise sanitaire et élections nationales

Tout au long de son quinquennat, le Gouvernement a réformé les relations financières entre l'Etat et les collectivités territoriales en fixant des objectifs de limitation de l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement tout en leur imposant des dépenses de structure supplémentaires (frais de personnel notamment avec la réforme Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR), en entamant leur autonomie fiscale (la fiscalité « ménage » est désormais constituée essentiellement par la Taxe foncière sur les Propriétés Bâties) et financière (gel des dotations).

Pour accompagner la relance, la Loi de Finances entend apporter un soutien à l'investissement local par l'augmentation des enveloppes des Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) mais uniquement sur des projets retenus par l'Etat, notamment s'agissant de nos collectivités dans le cadre du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) ; les collectivités n'auront donc pas la liberté d'affectation de ces fonds.

La loi de Finances 2022 conforte et complète la Loi de finances de l'année précédente dans sa réforme des indicateurs financiers pour le calcul des dotations et de la péréquation, ce qui devrait indubitablement impacter fortement ces recettes mais dont les effets ne se feront sentir qu'à compter de 2023.

De plus, le projet de loi relatif à la différenciation, à la décentralisation, à la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dit 3DS) examiné actuellement par l'Assemblée Nationale, rebattra certainement les cartes des relations entre l'État et les collectivités territoriales avec des implications financières pour ces dernières.

1.1 Contexte économique global

1.1.1 Une inflation qui s'installe

Après une année 2020 marquée par une faible inflation (0,5%), celle-ci rebondit et connaît une augmentation significative pour 2021 selon le Fonds Monétaire International. Pour 2022, la prévision d'inflation du gouvernement est de plus 1,5%.

Le retour de l'inflation pèsera sur les dépenses des collectivités locales et il aura également un retour positif sur certaines recettes. En effet, depuis 2018 la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives (hors locaux professionnels et commerciaux) est indexée sur la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH) mesurée au mois de novembre. Pour 2022, cet indicateur se situe à 1,034%.

Concernant l'énergie, la hausse des prix résulte de facteurs multiples et globaux avec un marché chinois captant une bonne partie du gaz mondial, un plafonnement des approvisionnements russes sur fond de tensions en Ukraine, un prix du carbone qui augmente en raison des ambitions climatiques européennes et accessoirement sur le secteur électrique une libéralisation du marché européen.

1.1.2 Contexte monétaire et financier

La croissance et la dynamique de l'inflation à moyen terme restent tributaires de conditions de financement favorables pour tous les secteurs de l'économie. Les taux d'intérêt de marché ont continué d'augmenter. Toutefois, les conditions de financement demeurent favorables, essentiellement parce que les taux des prêts bancaires accordés aux entreprises et aux ménages restent à des niveaux historiquement bas.

La courbe à terme du taux de référence à court terme de l'euro (€STR) s'est nettement pentifiée reflétant en partie la réévaluation par les intervenants de marché d'une hausse des taux d'intérêt directs intervenant plus tôt. Dans le même temps, les taux sans risque nominaux à plus long terme – ainsi que les rendements des obligations souveraines – ont augmenté en raison d'une hausse marquée de la compensation de l'inflation. Les prix des actions des sociétés non financières et les écarts de rendement des obligations du secteur privé sont restés globalement inchangés, tandis que les prix des actions bancaires ont augmenté. L'euro s'est déprécié en termes pondérés des échanges commerciaux.

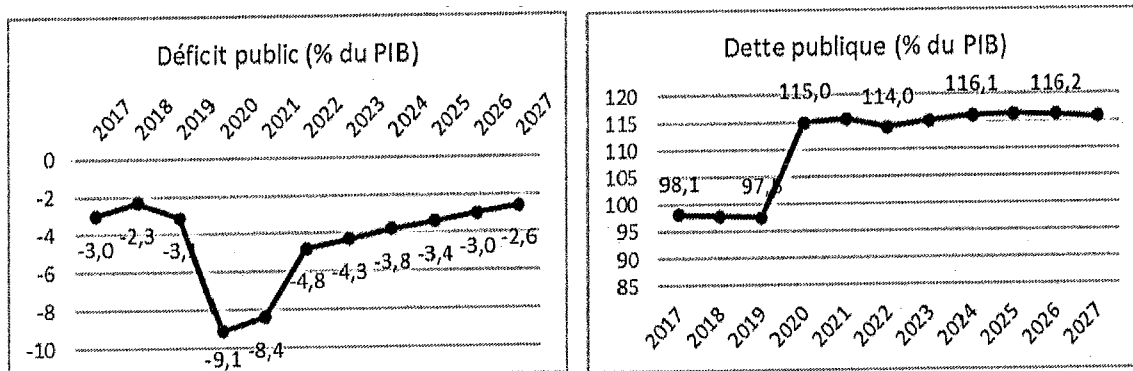
La création monétaire dans la zone euro a poursuivi sa normalisation en septembre 2021, reflétant une amélioration de la situation sanitaire et les mesures de soutien mises en œuvre par les autorités. Les achats d'actifs de l'Eurosystème sont demeurés la principale source de création monétaire.

En dépit d'une hausse en septembre, les prêts aux entreprises restent modérés, ce qui continue de s'expliquer par le fait que celles-ci ont généralement moins besoin de financements externes, car elles détiennent d'importantes liquidités et distribuent de moins en moins de bénéfices. Les concours aux ménages restent élevés, sous l'effet de la demande de prêts hypothécaires. Selon la dernière enquête sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro, les conditions d'emprunt se sont stabilisées pour les entreprises et ont bénéficié – pour la première fois depuis 2018 – d'une diminution des risques perçus par les banques.

En revanche, les critères d'octroi des prêts au logement se sont durcis, les banques ayant désormais une approche légèrement plus prudente à cet égard. Les bilans bancaires, toujours soutenus par des conditions de financement favorables, demeurent solides.

1.1.3 La poursuite de l'endettement de l'Etat

Les mesures de soutien à l'activité économique mises en place par le gouvernement depuis le début de la crise sanitaire (le « quoi qu'il en coûte »), ainsi que le plan France Relance et le plan France 2030, ont notamment pour conséquence l'abandon par le gouvernement de l'objectif qu'il s'était fixé en 2017 dans sa loi de programmation des finances publiques 2018-2022 de faire revenir le budget de l'Etat à l'équilibre et de réduire l'endettement. Le rapport économique, social et financier annexé au projet de loi de finances pour 2022 présente les prévisions suivantes :



Evolutions et prévisions du déficit public et de la dette publique (2017-2027)

Le rapport précise que cette lente réduction du déficit public est justifiée par la volonté de « ne pas casser le retour de la croissance tel que cela a été le cas en 2011-2012 et de ne pas fragiliser le potentiel d'activité de l'économie, facteur important de soutenabilité de nos finances publiques à moyen terme ».

Il convient de noter que ces perspectives de déficit public reposent sur les hypothèses que les mesures gouvernementales (en particulier France Relance) contribueront à un retour rapide de la croissance et que la croissance des dépenses publiques sera limitée à +0,7% en volume entre 2022 et 2027 (hors mesures d'urgence et de relance).

La maîtrise de l'évolution des dépenses publiques constituera donc un enjeu des années à venir. Or depuis 2013, conformément aux lignes de conduites européennes qui visent à compiler l'ensemble des dépenses publiques sur le territoire des Etats membres pour caractériser le respect du pacte de stabilité, l'Etat a systématiquement mis les collectivités à contribution, d'abord par la contribution au redressement des finances publiques (baisse des dotations de 2013 à 2017), puis par la contractualisation d'un niveau maximum de progression des dépenses de fonctionnement et de besoin de financement (les pactes « Cahors » qui devaient couvrir la période 2018-2020, mais qui ont été annulés la dernière année en raison de la crise sanitaire).

Dans son rapport de mars 2021, la commission pour l'avenir des finances publiques invitait notamment à aller vers une seconde génération de contrats qui auraient un périmètre plus large, par exemple en augmentant le nombre de collectivités concernées, ou en prenant en compte les budgets annexes.

La crise sanitaire n'a pas épargné les collectivités locales : leurs capacités d'autofinancement est en nette baisse (-5,8 milliards d'euros), essentiellement en raison de la baisse des recettes de fonctionnement, et ce malgré une très faible progression des dépenses.

Si le projet de loi de finances pour 2022 ne prévoit aucune clause à ce sujet, il est plus que probable qu'une nouvelle phase de contribution des collectivités sera mise en place dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 qui sera présentée par le futur gouvernement français après les élections présidentielles.

1.2 Les impacts de la loi de finances 2022 pour les communes

Le gouvernement a présenté, le 22 septembre dernier, le Projet de Loi de Finances (PLF) pour l'année 2022. Les lois de finances revêtent un enjeu particulier pour les collectivités locales car elles contiennent des dispositions ayant une incidence sur le contexte financier dans lequel elles exercent leurs compétences.

Après le vote de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales en 2020, la loi de finances 2021 a été marquée par le plan de relance et l'adaptation des modalités de calcul des indicateurs financiers (bloc communal et départements). Le PLF 2022 s'inscrit dans la continuité avec la poursuite de l'adaptation des indicateurs financiers et des mesures de relance.

1.2.1 France Relance et France 2030

Le plan France Relance, doté d'une enveloppe de 100 milliards d'euros, a été établi par le gouvernement à l'été 2020 dans l'objectif de répondre à trois défis de l'économie française :

- l'accélération de la transition écologique (30,2 milliards d'euros),
- l'amélioration de la compétitivité des entreprises (34,8 milliards d'euros),
- le renforcement des compétences et le développement de tous les territoires (35,4 milliards d'euros).

A la fin du mois d'août 2021, près de la moitié des crédits du plan de relance ont été engagés (47 milliards d'euros), avec un objectif de 70 milliards d'euros d'ici la fin de l'année 2021. Il restera donc des crédits à engager en 2022.

Le plan France 2030 a quant à lui été annoncé par le Président de la République le 12 octobre 2021, pour « répondre aux grands défis de notre temps, en particulier la transition écologique, à travers un plan d'investissement massif pour faire émerger les futurs champions technologiques de demain et accompagner les transitions de nos secteurs d'excellence ». Toutefois, au regard de l'année électorale qui s'engage en 2022, il existe une incertitude sur sa mise en œuvre effective.

1.2.2 350 millions d'euros supplémentaires pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

La dotation de soutien à l'investissement local, créée en 2016, disposait d'une enveloppe de 500 millions d'euros dans la loi de finances pour 2020, et avait été abondée d'1 milliard d'euros supplémentaire en loi de finances rectificative n°3 de 2020. Le PLF 2022 prévoit un nouvel abondement exceptionnel de 350 millions d'euros, justifié par le gouvernement par le besoin de financer les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), et d'accompagner les collectivités face à l'augmentation des prix des matières premières et à une éventuelle réévaluation des montants prévisionnels des marchés publics.

1.2.3 Dotations et mécanisme de péréquation

Les travaux conduits par le Comité des Finances Locales (CFL) en 2021 ont mis en évidence que les indicateurs financiers qui servent au calcul des dotations de compensations diverses ne permettent pas, dans leur définition actuelle, de tenir compte de l'ensemble du nouveau panier de recettes perçu par les collectivités à compter de 2021, notamment suite à la réforme de la taxe d'habitation. Le PLF 2022 envisage donc une réforme des indicateurs de péréquation dont le but est donc de mieux correspondre à la réalité, notamment en matière de « richesse potentielle » des territoires.

L'article 47 du PLF prévoit une augmentation des enveloppes de péréquation de 95 millions pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

Comme habituellement, l'augmentation est financée par l'écrêtement de la dotation forfaitaire. Cet écrêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à 75% de la moyenne des communes.

A noter que l'article 47 du PLF 2022 dispose que les potentiels fiscaux/financiers communaux intègrent dans leurs calculs les droits de mutation à titre onéreux, la taxe locale sur la publicité extérieure, la taxe sur les pylônes et la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Ces évolutions seraient neutralisées en 2022, avant une prise en compte des modifications lissées sur six ans. Les modalités exactes doivent être définies par décret en Conseil d'Etat.

1.2.4 La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

En 2022, les concours financiers de l'État seront au même niveau qu'en 2021 soit 43,2 milliards d'euros.

Le Gouvernement a confirmé la stabilité des dotations, le prélèvement sur recettes de l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement sera de 26,78 milliards d'euros contre 26,75 milliards d'euros en 2021. Le bloc communal bénéficiera de 18,3 milliards d'euros.

Il s'agit là pour l'essentiel de dispositions désormais classiques de détermination et de répartition de l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement, qui impliquent des évolutions sur les variables d'ajustement.

Le budget de la Ville de Maizières-lès-Metz est impacté une nouvelle fois par ces dispositifs avec un pourcentage de baisse estimé de près de 11% de la DGF pour 2022.

La Dotation de solidarité urbaine (DSU) et la Dotation de solidarité rurale (DSR) augmenteront chacune de 95 millions d'euros.

1.2.5 Autres mesures pouvant impacter les communes

Le Projet de Loi de Finances pour 2022 comporte relativement peu de mesures nouvelles impactant les finances communales.

Il convient de noter que le Premier Ministre a annoncé, le 28 septembre 2021, que serait intégré au PLF 2022 un mécanisme de compensation intégrale par l'Etat des exonérations de taxe sur le foncier bâti applicables au logement social, dont l'objectif est d'inciter les Maires à lancer des programmes de logements sociaux sans craindre la perte de produit fiscal que ces projets pouvaient générer. Cette mesure concernerait tous les logements locatifs sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2026. Pour mémoire, sur l'année 2021, la Ville de Maizières-lès-Metz a pu bénéficier de 139 agréments par l'autorité concédante qui est la Communauté de Communes Rives de Moselle.

Enfin, il convient de noter que l'article 41 du PLF 2022 habilite le gouvernement à réformer le régime de la responsabilité des gestionnaires publics par voie d'ordonnance. La réforme prévoit, d'une part, le maintien de la séparation de l'ordonnateur et du comptable public et la disparition du régime de la responsabilité personnelle du comptable public remplacé par un régime unifié entre l'ordonnateur et le comptable public mettant en avant l'existence d'une faute grave et, d'autre part, la mise en place d'une juridiction unifiée pour comptables et ordonnateurs.

2. Analyse de la situation financière et budgétaire de la Ville de Maizières-lès-Metz

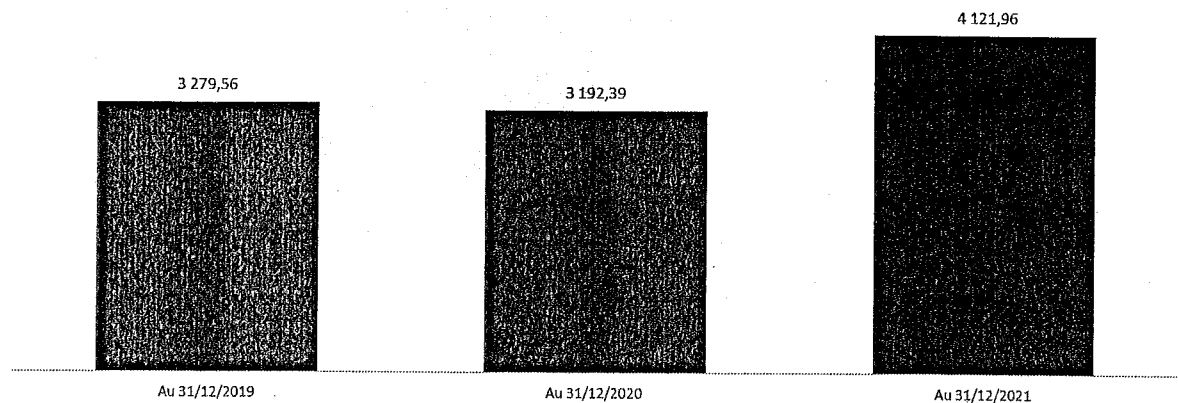
La construction des orientations budgétaires 2022 s'appuie sur une analyse rétrospective permettant d'apprécier la trajectoire financière et les marges de manœuvre de la Collectivité.

Après avoir précisé l'évolution des différents soldes de gestion, le présent rapport d'orientations budgétaires, conformément à la réglementation, propose une analyse de la dette et des dépenses de personnel.

2.1 Le fonds de roulement

Le fonds de roulement est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.

Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement de recettes et paiement de dépenses et il permet de vérifier les capacités futures de la Ville de Maizières-lès-Metz à couvrir ses dépenses notamment ses investissements.



Evolution du fonds de roulement de la Ville de Maizières-lès-Metz entre 2019 et 2021.

Il est possible de constater que le fonds de roulement est positif sur l'ensemble de la période étudiée. On peut constater que cet indicateur progresse, lors du dernier exercice budgétaire, de près de 30% pour se monter à 4 121 956,48 euros au 31 décembre 2021.

2.2 Le financement des investissements et la structure de la dette

L'analyse financière de la collectivité repose sur la capacité de cette dernière à rembourser sa dette de manière saine et récurrente.

2.2.1 L'épargne

Les grands équilibres de la Collectivité s'étudient au travers de trois soldes d'exécution successifs : l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette. Ces trois soldes ont connu une forte progression en 2018 et ils restent stables et à des niveaux éloquentes depuis cette date.

<i>En milliers d'euros</i>	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021
Recettes réelles de fonctionnement	12 945	13 150	12 970
Dépenses réelles de fonctionnement	10 696	10 857	10 846
Epargne de gestion	2 250	2 292	2 124
Montant annuel des intérêts de la dette	100	85	71
Epargne brute	2 149	2 208	2 053
Taux d'épargne brute	16,6 %	16,8 %	15,8 %
Annuité en capital de la dette	633	490	503
Annuité de la dette	733	575	574
Epargne nette	1 516	1 718	1 550
Taux d'épargne nette	11,7 %	13,1 %	12,0 %

Evolution de l'épargne de la Ville de Maizières-lès-Metz entre 2019 et 2021.

Il est intéressant de noter que malgré le choc de la crise sanitaire, les indicateurs d'épargne de la collectivité ont été contenus sur la période étudiée.



Un concept essentiel : l'épargne

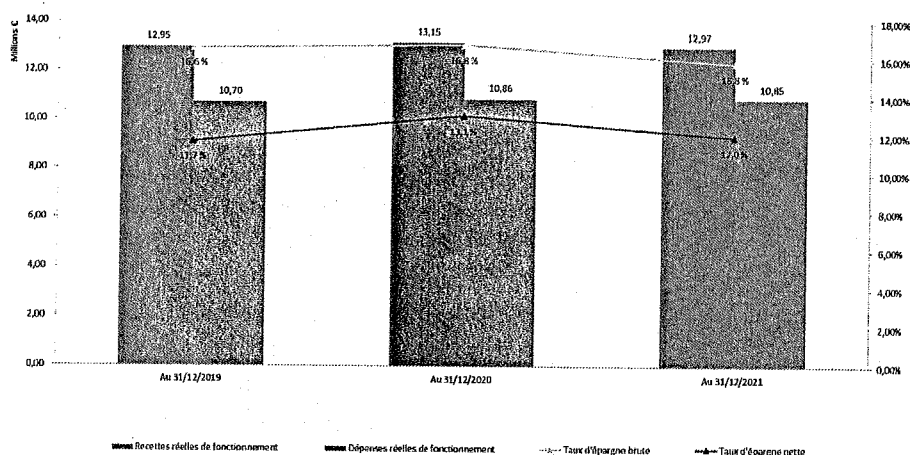
L'épargne brute (ou autofinancement brut) se définit comme la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette. Elle constitue le solde intermédiaire de gestion le plus important. En effet, l'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir :

- Elle sert de référence à la définition de l'équilibre budgétaire puisqu'elle doit, a minima, couvrir le remboursement du capital de la dette (dont le montant se porte à 574 564 euros au 31 décembre 2021).
- Elle permet de mesurer la capacité de désendettement d'une Collectivité, principal ratio permettant aux organismes bancaires de juger de la soutenabilité de son endettement.

L'épargne de gestion est constituée de la différence entre les dépenses réelles de fonctionnement et les recettes réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant – il est de 15,8% au 31 décembre 2021. Ce ratio doit être apprécié en tendance et par rapport à d'autres collectivités similaires.

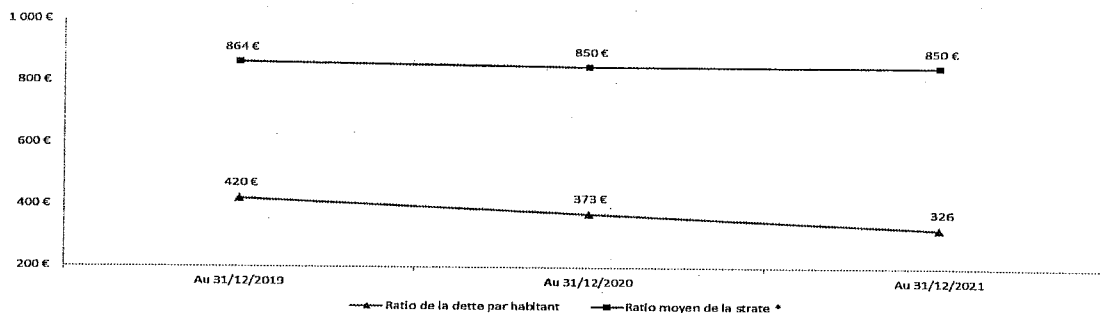
Dernier indicateur de gestion, l'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette : elle représente l'épargne que la Collectivité peut consacrer au financement des nouvelles dépenses d'investissement. L'épargne nette suit l'évolution de l'épargne brute, corrigée par l'évolution du remboursement du capital de la dette liée au recours à l'emprunt.



Graphique de l'évolution de l'épargne entre 2019 et 2021 de la Ville de Maizières-lès-Metz, en millions d'euros.

2.2.2 La dette

Le ratio de la dette par habitant est faible pour la Ville de Maizières-lès-Metz (326 euros par habitant au 31 décembre 2021), au regard de la moyenne départementale qui se situe à 718 euros par habitant pour la Moselle en 2014 et 850 euros par habitant en 2019 pour la moyenne nationale des villes de la même strate de population. L'endettement contenu est un signe encourageant de la santé financière de la commune.



Comparatif du ratio de la dette par habitant à Maizières-lès-Metz et du ratio moyen de la strate.

La capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) est exprimée en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021
Population totale	11 394	11 510	11 616
Encours de la dette	4,783 M€	4,293 M€	3,790M€
Ratio de la dette par habitant	420 €	373 €	326 €
Ratio moyen de la strate *	864 €	850 €	850 €

* Source : DGFIP / Comptes individuels des collectivités

Strate : communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

Le ratio moyen de la strate au 31/12/2021 n'est pas encore communiqué. Donnée 2020.

Evolution du ratio de la dette par habitant

A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette. En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de quinze années, mais il est possible de constater que cette moyenne est en train d'évoluer étant donné que les taux d'intérêts actuels sont avantageux pour des emprunts sur des périodes comprises entre 18 et 22 ans.

Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à quinze est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à onze - douze ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Il est à noter que, dans le cadre du PLF 2018, a été évoquée la perspective d'un plafonnement de la capacité de désendettement sur une durée maximale de douze ans, plafond au-delà duquel le Préfet et les chambres régionales des comptes (CRC) émettraient des préconisations de retour à l'équilibre, par la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cette règle, si elle n'est pas devenue contraignante, n'en demeure pas moins un seuil d'alerte vis-à-vis de l'endettement des collectivités.

Pour la Ville de Maizières-lès-Metz, la totalité de la dette pourrait être remboursée en 1,8 ans sous la condition de la mobilisation totale de l'épargne brute au 31 décembre. La Ville présente donc au 31 décembre 2021, une capacité de désendettement satisfaisante car très largement éloignée du seuil de vigilance de douze ans. La moyenne nationale des villes de la même strate est de 5,6 ans en 2018.

En milliers d'euros	Au 31/12/2019	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021
Encours de la dette au 01/01	5 416	4 783	4 293
Annuité en capital de la dette	633	490	503
Encours de la dette au 31/12	4 783	4 293	3 790
Montant des intérêts au 01/01	100	85	71
Capacité de désendettement au 31/12 = encours de la dette / épargne brute	2,2	1,9	1,8
Capacité de désendettement au 01/01 = encours de la dette / épargne brute	2,5	2,2	2,1
Charge de la dette	4,9 %	3,7 %	3,9 %

Evolution de l'encours de la dette entre 2019 et 2021.

N° Fiche	Année réalisation	Libellé	Prêteur	Durée en années	Type taux	Indice	Marge (%)	Taux actuariel (%)	Période	Date 1ère année d'intérêt	Date 1ère année Amort	Capital	Encours au 01/01/22	ICNE	Intérêt	Amort	Annuité	Frais
2007001	2007	Programme d'investis. 2007	Credit Mutuel Lorraine	15	F	Taux fixe	0	1,39	M	31/12/07	31/12/07	2 300 000,00	186 925,35	0,00	4 042,88	186 925,35	190 968,23	0
2015001	2016	Programme d'investis. 2015	Credit Mutuel Lorraine	15	F	Taux fixe	0	1,67	T	30/06/16	30/06/16	2 500 000,00	1 613 861,52	0	25 624,49	162 858,87	188 483,36	0
2017001	2017	Programme d'investis. 2017-1	Caisse d'Épargne Lorraine Nord	15	F	Taux fixe	0	1,39	T	05/07/18	05/07/18	2 000 000,00	1 569 340,65	4 665,96	20 849,98	126 379,56	147 729,54	0
2017002	2018	Programme d'investis. 2017-2	Credit Agricole de Lorraine	20	F	Taux fixe	0	1,91	T	10/05/18	10/05/18	500 000,00	419 885,44	1 032,54	7 685,89	22 327,55	30 023,44	0
Total Général												7 300 000,00	3 790 013,06	5 698,50	58 213,24	498 991,43	557 204,67	0

Etat de la dette de la Ville de Maizières-lès-Metz – Période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 –
Montants en euros

Etat constaté - montants en Euros

ANNÉE	AMORTISSEMENT	INTÉRÊT	ANNUITÉ
2022	498 991,43	58 213,24	557 204,67
2023	316 937,59	49 298,85	366 236,44
2024	321 885,96	44 350,48	366 236,44
2025	326 912,42	39 324,02	366 236,44
2026	332 018,25	34 218,19	366 236,44
2027	337 204,67	29 031,77	366 236,44
2028	342 472,96	23 763,48	366 236,44
2029	347 824,44	18 412,00	366 236,44
2030	353 260,51	12 975,93	366 236,44
2031	216 835,77	8 037,98	224 873,75
2032	172 382,07	5 371,01	177 753,08
2033	100 900,62	2 987,64	103 888,26
2034	27 929,91	2 093,53	30 023,44
2035	28 455,88	1 567,56	30 023,44
2036	28 991,74	1 031,70	30 023,44
2037	29 537,70	485,74	30 023,44
2038	7 471,14	34,93	7 506,07
TOTAL GENERAL	3 790 013,06	331 198,05	4 121 211,11

Tableau d'amortissement de la dette de la Ville de Maizières-lès-Metz, en euros.

La dette de la Ville est actuellement constituée de quatre emprunts, tous à taux fixe et son extinction est fixée actuellement à l'année 2038.

Comme cela a déjà été évoqué à de nombreuses reprises à l'occasion des débats d'orientations budgétaires précédents en conseil municipal, la nécessité de recourir à l'emprunt dans les années à venir (dans un contexte où aucune tombée d'emprunt existant n'arrivera avant 2033 en exceptant celle intervenant durant cet exercice budgétaire) entraînera automatiquement une augmentation de l'annuité de la dette, de son encours et une dégradation des indicateurs tels que la dette par habitant ou la capacité de désendettement. Il est intéressant de noter que ces derniers sont très en deçà des moyennes nationales et locales des villes de la même strate.

Cette situation conduit à relativiser substantiellement la tendance de dégradation de ces indicateurs.

L'épargne brute reste quant à elle un élément incontournable d'analyse, car elle mesure la capacité à couvrir certaines dépenses obligatoires telles que le remboursement du capital de la dette et la dotation aux amortissements, et elle est le premier élément d'analyse de la capacité d'autofinancement.

Ainsi en 2022, sous l'effet conjugué d'une maîtrise des dépenses et d'un dynamisme des recettes relativement plus important que ces dernières années (l'inflation fait mécaniquement progresser les recettes fiscales), l'épargne brute devrait rester à des niveaux très satisfaisants.

Au sujet de l'exercice 2022, la Ville de Maizières-lès-Metz souhaite souscrire un emprunt d'un million d'euros pour boucler le financement des deux nouveaux périscolaires qui verront le jour rue Sainte-Marie et dans le Parc Dany Mathieu. Ces structures, rendues indispensables par l'augmentation des effectifs et par la vétusté du bâtiment situé rue De Lattre de Tassigny, permettront d'offrir un cadre agréable et sûr aux enfants lors des activités périscolaires et extra-scolaires et d'améliorer les conditions de travail des animateurs périscolaires.

La mobilisation de cet emprunt – suivant un certain nombre de conditions (temporalité, taux d'intérêt, date de mobilisation) - pourrait nous amener aux ratios suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Au 31/12/2021</i>	<i>Estimation au 1^{er}/01/2023*</i>
Encours de la dette au 01/01	4 293	4 292
Annuité en capital de la dette	503	360
Encours de la dette au 31/12	3 790	3 931
Montant des intérêts au 01/01	71	64
Capacité de désendettement au 31/12 = encours de la dette / épargne brute	1,8	2,04
Capacité de désendettement au 01/01 = encours de la dette / épargne brute	2,1	1,86
Charge de la dette	3,9%	3,22%

* hypothèse de mobilisation d'un emprunt d'un montant d'un million d'euros sur 20 ans avec un taux fixe de 1,5%.

L'extinction de la dette serait portée de 2038 à 2042.

Comme on peut le constater, la mobilisation de cet emprunt d'un million d'euros ferait évoluer le ratio de la dette par habitant à 338 euros à population constante.

	<i>Au 31/12/2021</i>	<i>Estimation au 1^{er}/01/2023</i>
<i>Population totale</i>	11 616	NC
<i>Encours de la dette en milliers d'euros</i>	3,790	3,931
<i>Ratio de la dette par habitant</i>	326 €	338 €
<i>Ratio moyen de la strate*</i>	850 €	NC

* Source : DGFiP / Comptes individuels des collectivités

Strate : communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé (FPU)

Le ratio moyen de la strate au 31/12/2021 n'est pas encore communiqué. Donnée 2020.

2.3 Les dotations

2.3.1 Les fonds de l'Etat

En 2022, les concours financiers de l'État seront au même niveau qu'en 2021 soit 43,2 milliards d'euros.

Le Gouvernement a confirmé la stabilité des dotations, le prélèvement sur recettes de l'Etat au titre de la dotation globale de fonctionnement sera de 26,78 milliards d'euros contre 26,75 milliards d'euros en 2021. Le bloc communal bénéficiera de 18,3 Milliards d'euros. La péréquation continue de progresser avec un montant arrêté de 190 millions d'euros pour 2022.

La Dotation de solidarité urbaine (DSU) et la Dotation de solidarité rurale (DSR) augmenteront chacune de 95 millions d'euros.

Comme en 2021, l'enveloppe normée ne consommera que 50 millions d'euros au titre des variables d'ajustement contre 120 millions d'euros en 2020. Le bloc communal est à nouveau épargné, seules les régions seront mises à contribution.

Le besoin de financement définitif, qui ne sera connu qu'en février, peut être estimé autour de 240 millions d'euros : il sera couvert par l'écèlement de la dotation forfaitaire, composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes.

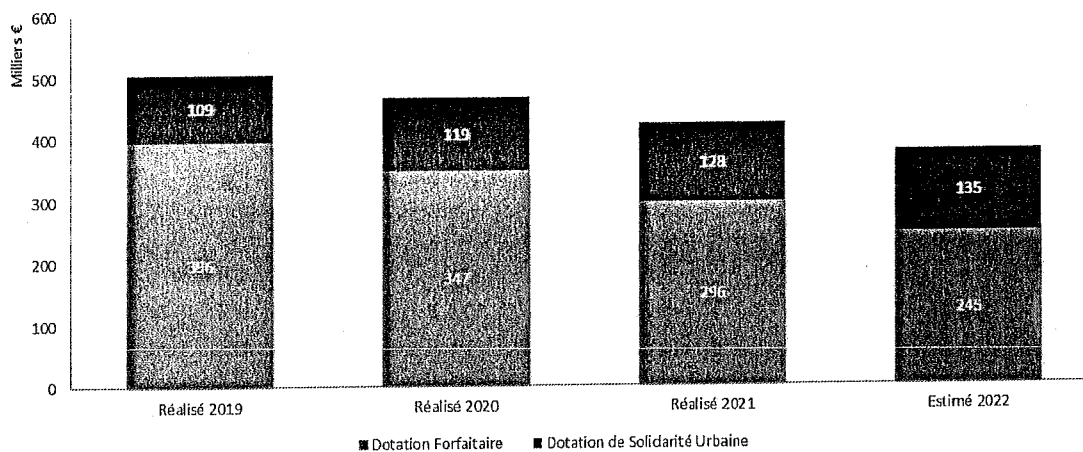
La Ville de Maizières-lès-Metz a une Dotation Globale de Fonctionnement composée de :

- La dotation forfaitaire, en réduction de 11 à 15 % par an entre 2018 et 2020 incluant un écèlement en fonction de son potentiel financier par habitant (supérieur de 30% à la moyenne).
- La Dotation de Solidarité Urbaine – DSU. Cette dernière est en progression car la volonté de l'Etat est de faire progresser la DGF par le biais des dotations de péréquation. Cependant, cette progression reste largement inférieure au volume de la dotation forfaitaire.

	2018	2019	2020	2021
Population DGF	11 357,00	11 394,00	11 510,00	11 621,00
PFI/hab	1 345,99	1 365,75	1 360,18	1 371,07
Effort fiscal	0,86	0,87	0,95	0,96
PF 4 taxes/Hab	1 299,00	1 324,00	1 325,00	1 341,00
PF4T moyen national /hab				
Dotation Forfaitaire (en milliers d'euros)	466	396	347	296
Evolution	-11,1%	-15,1%	-12,2%	-14,7%
dotation forfaitaire par habitant	0,04 €	0,03 €	0,03 €	0,03 €
Ecrèlement dotation forfaitaire	-70 132	-74 078	-59 545	-61 584
Part dynamique pop	12 160	3 630	11 392	10 912
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	102	109	119	128
Evolution	9,7%	7,2%	9,1%	7,5%
Progression de la DSU	9	7	10	9
Indice synthétique	1,0366	1,0296	1,0432	1,0465
Rang	530	540	509	500
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)	568	505	466	424
Evolution	-7,9%	-11,1%	-7,6%	-9,0%

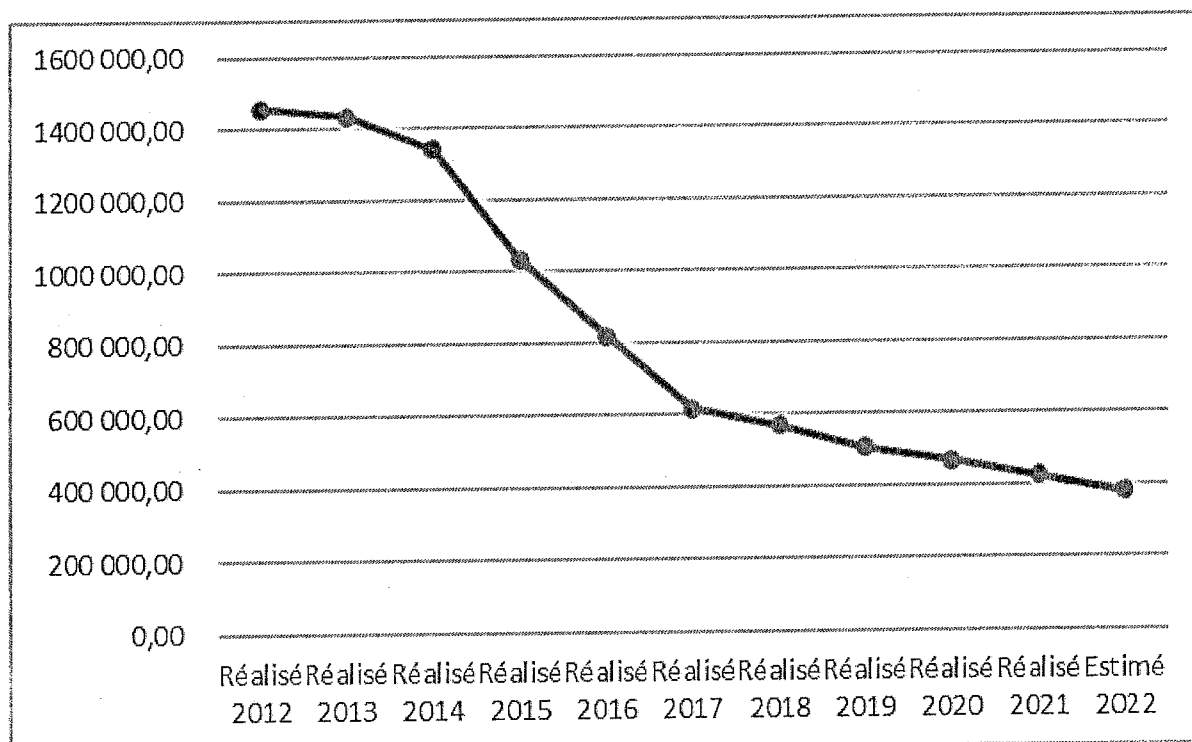
Caractéristiques et évolutions de la DGF entre 2018 et 2021 (en milliers d'euros)

Dès lors, on peut estimer le montant de la DGF 2022 à un montant de 380 000 euros, en baisse de 10,47% par rapport à l'année précédente (424 450 euros).



Evolution de la DGF entre 2019 et 2022 (estimé) en euros

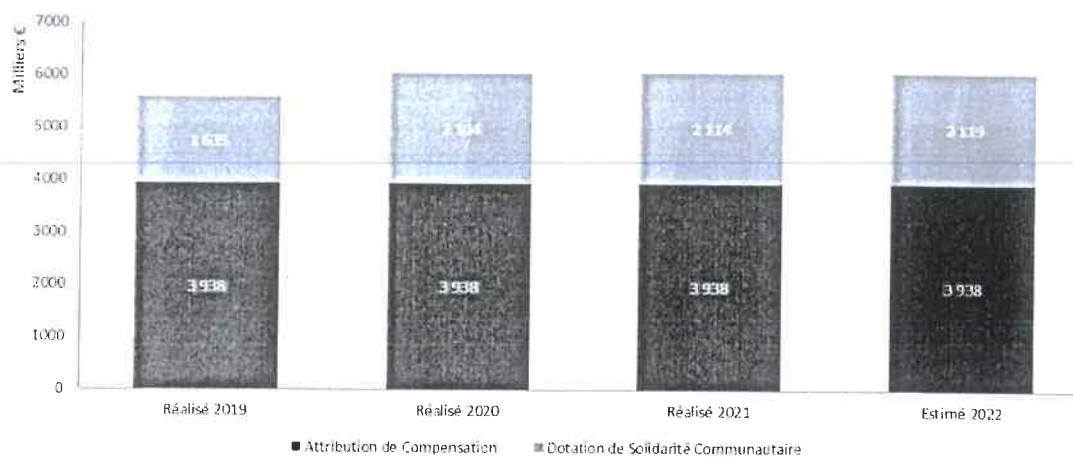
Pour mémoire, voici l'évolution de la DGF perçue par la Ville de Maizières-lès-Metz (en euros) sur la dernière décennie, où l'on peut constater qu'elle diminue de 74%.



Evolution de la DGF entre 2012 et 2022 (estimé) en euros

2.3.2 Les dotations de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et contribution au FPIC

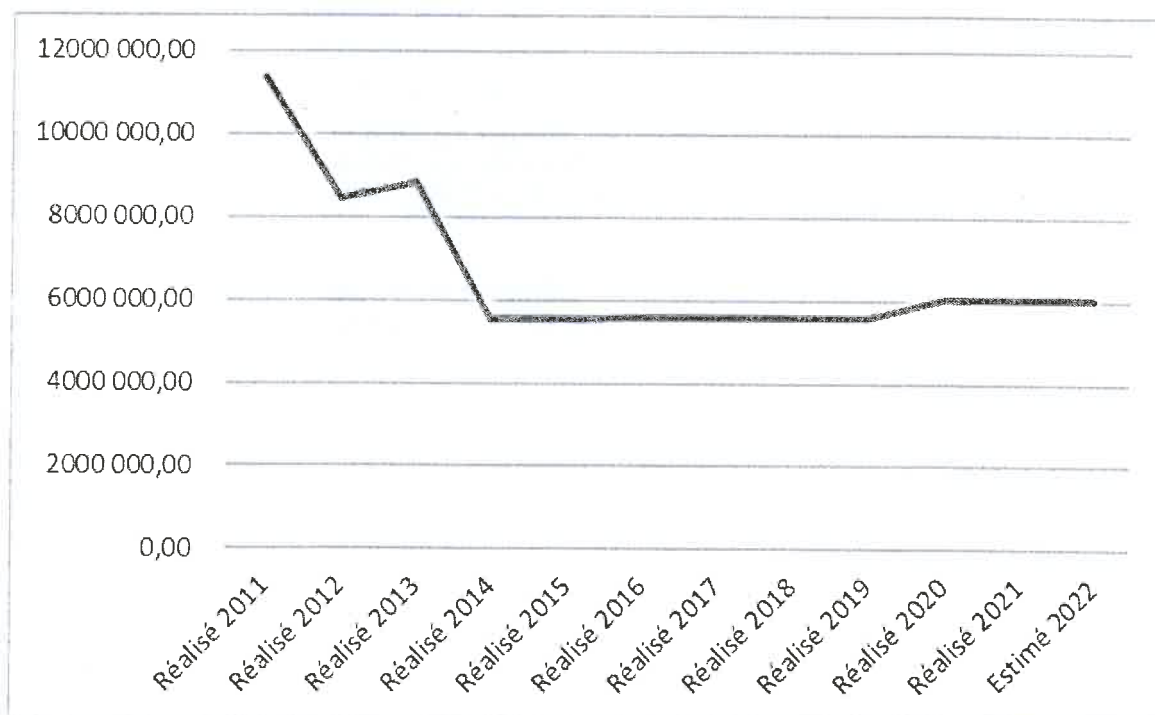
Les recettes provenant de la Communauté de Communes de Rives de Moselle sont composées de l'attribution de compensation et de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC).



Evolution des dotations intercommunales perçues par la Ville de Maizières-lès-Metz entre 2019 et 2022 (estimé) en euros.

Le montant estimé pour l'exercice 2022 devrait être comparable à celui perçu lors de l'année précédente. Ainsi, les dotations intercommunales devraient représenter 6 056 889 euros composés de 3 938 050 euros au titre de l'attribution de compensation et 2 118 839 euros au titre de la dotation de solidarité communautaire.

Pour mémoire, les montants des dotations intercommunales précitées – du fait des évolutions législatives et du changement de périmètre lié à la création de la Communauté de Communes Rives de Moselle – ont fortement été revues à la baisse au cours de la dernière décennie (-47 %).



Evolution des dotations intercommunales perçues par la Ville de Maizières-lès-Metz entre 2011 et 2022 (estimé) en euros.

La Ville de Maizières-lès-Metz et son EPCI d'appartenance, la Communauté de Communes de Rives de Moselle, contribuent au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui a été institué aux termes de l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012.

Il s'agit d'un dispositif consistant à prélever les ressources de certaines intercommunalités et communes afin de les reverser à d'autres moins favorisées. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Depuis 2018, les montants consacrés au FPIC s'élèvent à un milliard d'euros au niveau national.

Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. Notre ensemble intercommunal, dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national, contribue au FPIC.

Le prélèvement calculé au niveau de l'ensemble intercommunal, est réparti entre l'EPCI et ses communes membres, dans le cadre d'une répartition dite de droit commun. Toutefois, depuis l'origine et par dérogation, l'organe délibérant de l'EPCI procède à une répartition alternative qui soulage l'effort contributif de la Ville de Maizières-lès-Metz.

Critères de contribution ou d'éligibilité au FPIC

Contributeurs au FPIC	Bénéficiaires du FPIC
Ensembles intercommunaux et communes isolées dont le potentiel financier agrégé ¹⁹ (PFA) par habitant est supérieur à 0,9 fois le PFA par habitant constaté au niveau national	<p>1) 60 % des ensembles intercommunaux classés selon un indice synthétique composé du revenu par habitant, du potentiel financier agrégé et de l'effort fiscal²⁰;</p> <p>2) Communes isolées dont l'indice synthétique précédemment décrit est supérieur à la médiane nationale</p> <p>3) Sont exclus d'office les ensembles intercommunaux et les communes isolées dont l'effort fiscal est inférieur à 0,5</p>

Source : commission des finances du Sénat

* ²⁰ L'effort fiscal correspond au rapport entre les produits perçus au titre des « taxes ménages » et de la TEOM, d'une part, et le potentiel fiscal des taxes d'habitation et foncières.

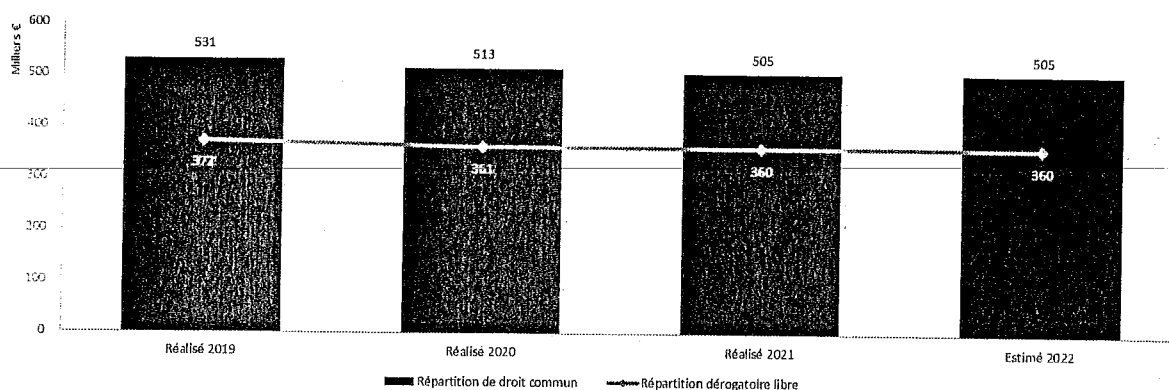
* ¹⁹ Le potentiel financier agrégé est un indicateur créé dans le cadre du calcul du prélèvement au titre du FPIC, qui permet de déterminer les ensembles intercommunaux et les communes isolées contributrices au FPIC. Il agrège à l'échelon intercommunal la richesse de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et celle de ses communes membres afin de comparer des EPCI de catégories différentes

Un mécanisme de garantie de droit commun a été introduit à compter de l'année 2013, pour que les ensembles intercommunaux et les communes isolées ne satisfaisant plus aux critères requis pour bénéficier du FPIC puissent percevoir un versement transitoire, équivalent à 50 % de celui de l'année précédente.

	Plan national	% évolution national	Répartition de droit commun	% évolution Maizières-lès-Metz N à N-1	Répartition dérogatoire libre	% évolution Maizières-lès-Metz N à N-1
2012	150 millions	-	82 852,00	-	82 852,00	-
2013	360 millions	140 %	378 596,00	357 %	219 276,00	165 %
2014	570 millions	58 %	371 487,00	-2 %	235 555,00	7 %
2015	780 millions	37 %	265 662,00	-28 %	247 918,00	5 %
2016	1 milliard	28 %	500 575,00	88 %	353 334,00	43 %
2017	1 milliard	0 %	565 479,00	13 %	401 323,00	14 %
2018	1 milliard	0 %	532 673,00	-6 %	373 319,00	-7 %
2019	1 milliard	0 %	530 851,00	-0,34 %	371 808,00	-0,40 %
2020	1 milliard	0 %	513 446,00	-3,28 %	361 171,00	-2,86 %
2021	1 milliards	0%	504 940,00	-1,66 %	360 119,00	-0,29 %

Les grands équilibres du FPIC entre 2012 et 2021 (montants en euros)

On peut constater que tant au niveau national que local, le montant du FPIC devrait être identique à celui de l'exercice 2021 avec un montant estimé à 360 000 euros pour la Ville de Maizières-lès-Metz.



Le montant de la participation de la Ville à ce mécanisme est amoindri grâce à la répartition dérogatoire mise en place par la Communauté de Communes Rives de Moselle, qui assume ainsi la moitié de cette charge, donc une part plus large que ce que la répartition de droit commun lui imposerait.

3. Structure et évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Conformément aux exigences posées par l'article D 2312-3 du CGCT, le présent rapport d'orientations budgétaires intègre un focus particulier sur la structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, des rémunérations, ainsi que les avantages en nature.

3.1 Modifications législatives

La Loi n° 2019-828 de Transformation de la Fonction Publique du 06 août 2019 impose dans son article 47 un retour obligatoire à compter du 1er janvier 2022 à 1607 heures annuelles de travail.

La délibération du 3 décembre dernier relative au protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail dans la Collectivité fixe la durée du travail effectif à 35 heures hebdomadaires. Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures sans considération d'heures supplémentaires. La durée effective de travail pour un agent à temps complet est de 39 heures par semaine avec le bénéfice de vingt-trois jours de RTT (35 heures annualisées) ou 35 heures hebdomadaires pour les agents ne bénéficiant pas de RTT. Les agents bénéficient de 25 jours de congés et la journée non travaillée de solidarité est ponctionnée sur un RTT ou par la mise en place en début d'année d'un crédit de 7h pour un agent à temps plein.

Il est à noter que le décret du 29 septembre 2021 augmente, à compter du 1er octobre, le minimum de traitement fixé par la grille régissant la rémunération de la fonction publique. Cela correspond à 1 593,25 euros et représente une variation positive de 10%.

Cette mesure, de portée générale et pérenne, vise à prendre en compte la situation de l'ensemble des agents publics, quel que soit leur statut, qui perçoivent les plus faibles rémunérations, en préservant leur pouvoir d'achat.

Cette mesure s'ajoute aux annonces de juillet sur l'accélération des échelons de l'ensemble de la catégorie et la bonification d'ancienneté d'un an, qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022.

3.2 Evolution des dépenses de personnel

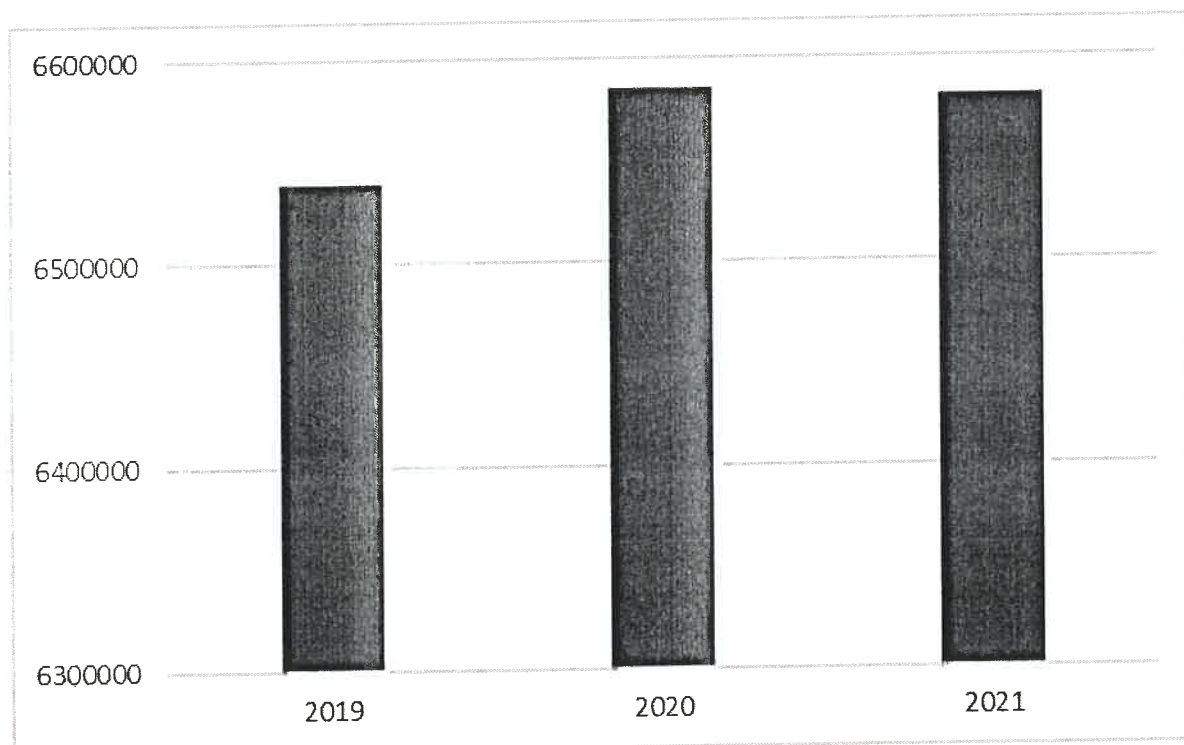
En 2022, les dépenses de personnel sont estimées pour le chapitre 11 et 12 à 6 900 116 euros.

De nombreuses formations prises en charge par le CNFPT mais également payantes n'ont pas pu être effectuées en 2021 du fait de la COVID, les coûts sont donc de facto reportés sur l'année 2022.

Il en est de même pour certains projets tel que le document unique qui n'a pas pu aboutir et est également reporté sur cette année.

Enfin, en 2022 comme en 2021, l'exercice budgétaire sera impacté par la poursuite des décisions gouvernementales concernant la refonte des carrières des agents principalement de catégorie C :

- Ainsi, au 1er janvier 2022, sont modifiés le nombre d'échelons et la durée d'avancement de ceux-ci pour les grades de divers cadres d'emplois de la fonction publique territoriale classés dans les échelles de rémunération C1 et C2 et pour le grade d'agent de maîtrise.
- Les fonctionnaires de catégorie C se sont vus également attribuer une bonification d'ancienneté exceptionnelle d'une année pour l'année 2022.
- Parallèlement, les grilles indiciaires afférentes aux échelles de rémunération C1, C2 et C3 sont revalorisées, comme celles des agents de maîtrise et des agents de police municipale.
- Au 1er janvier, le minimum de traitement, aujourd'hui fixé à l'indice majoré 340, est rémunéré à l'indice majoré 343 alors qu'il était à l'indice majoré 330 sur la même période en 2021.



Evolution des dépenses de personnel entre 2019 et 2021 en euros (chapitres 011 et 012).

Ces différentes mesures gouvernementales engendrent un coût supplémentaire estimé à 77 000 € pour la seule année 2022. A titre d'information : 86 avancements d'échelons sont prévus en 2022.

Pour rappel, l'indemnité de fin de contrat est entrée en application au 1^{er} janvier 2021. L'impact de cette indemnité a été légère en 2021 mais commencera à se faire réellement ressentir en 2022.

L'organisation des élections présidentielle et législatives grève également le budget d'une charge supplémentaire.

Pour mémoire, la mise en place du RIFSEEP en 2018 imposait également l'examen du régime indemnitaire au moins tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent. Ce réexamen n'entraîne pas nécessairement une augmentation. Ainsi, un examen des régimes indemnitaires sera pratiqué cette année.

Le présent budget envisage une situation future plutôt optimiste qui tendrait donc vers une évolution positive de la crise sanitaire, et prend en compte les manifestations qui devraient avoir lieu.

A titre d'information également, à compter du 1er janvier 2022 et en application de l'article 122 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, le CNFPT versera aux CFA les frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et établissements publics.

Pour effectuer ce versement, la cotisation CNFPT sera assortie d'une majoration due par les collectivités territoriales et leurs établissements au titre de la formation professionnelle de leurs agents. Cette majoration est assise sur la masse des rémunérations versées aux agents. Son taux est fixé par le conseil d'administration du CNFPT, dans la limite d'un plafond ne pouvant excéder 0,1 %. (article 12-2-1-1 au sein de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984). Pour 2022 le taux de cette cotisation est fixé à 0.05%.

Il est important de noter que la politique des ressources humaines ne doit pas s'arrêter à la seule maîtrise de la masse salariale mais doit également s'articuler avec une politique ambitieuse à destination des agents. Conformément au principe de mutabilité du service public et afin de répondre aux orientations politiques, la politique de ressources humaines vise à accompagner la collectivité dans l'évolution de ses missions, en réponse aux attentes des citoyens.

A ce titre, un effort particulier sera mené dans le développement des compétences des agents, notamment dans le domaine du numérique et la formation des plus jeunes au travers des dispositifs d'apprentissage et d'insertion. La Ville poursuit également son effort exemplaire en matière de maintien dans l'emploi et de politique en faveur du handicap au travail.

3.3 Evolution et structure des effectifs

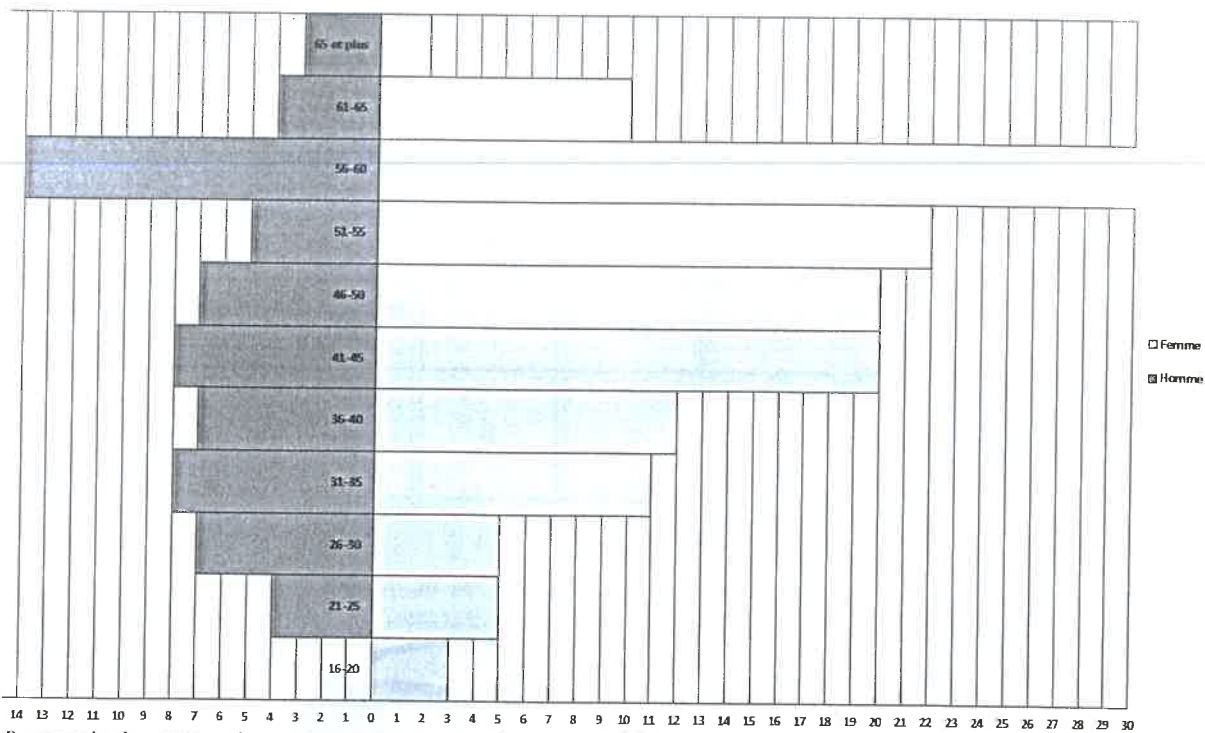
	2019	2020	2021	Prévisionnel 2022	En ETP 2022
Catégorie A	14	14	13	12	12
	6,39%	6,60%	6,60%	6,60%	
Catégorie B	47	46	47	46	27,18
	21,46%	22%	22%	22%	
Catégorie C	158	152	152	153	108,45
	72,15%	72%	72%	73%	
TOTAL	219	212	212	211	147,63

Tableau des emplois permanents – hors agent relevant du droit privé – par catégorie entre 2019 et 2022 (projection).

Comme il est possible de le constater, le nombre d'emplois permanents est stable au cours des dernières années et il a pour vocation à se pérenniser dans les prochaines années sous réserve des choix stratégiques qui seront menés en termes d'optimisation de la gestion des services et de rationalisation du personnel ou sous réserve de changement plus profond (mutualisation).

Filière	2019		2020		2021		Projection 2022	
	TIT	NT	TIT	NT	TIT	NT	TIT	NT
Emploi fonctionnel	1	1	1	1	1	1	1	1
Administrative	32	3	31	5	30	5	31	5
Animation	19	56	20	51	18	53	20	51
Culturelle	12	18	10	19	10	21	10	20
Médico-sociale	12	2	12	2	12	4	12	4
Police	6	0	6	0	5	0	5	0
Technique	47	10	43	11	38	14	39	12
Total par statut	129	90	123	89	114	98	118	93
Total par année	219		212		212		211	

Evolution des emplois permanents par filière hors droit privé entre 2019 et 2022.



Pyramide des âges – femmes et hommes – au 1^{er} janvier 2022

La moyenne d'âge est de 47 ans.

PAR STATUT	CADRE A		CADRE B		CADRE C		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Titulaires CNRACL	6	4	5	17	30	45	107
Titulaires IRCANTEC	0	0	0	0	0	11	11
Contractuels	2	0	14	10	11	56	93
Total agents	8	4	19	27	41	112	211
Droit privé (apprentis, emploi avenir et CAE)					2	0	2

Personnel par statut en prévisionnel pour l'année 2022

3.4 Evolution des départs en retraite

Chaque départ à la retraite fait l'objet d'une étude approfondie pour envisager l'intérêt de son remplacement. En 2021, il y a eu une forte diminution des départs en retraite ; néanmoins sur les 3 départs, seul 1 agent a été remplacé en raison de la prudence à observer eu égard aux conséquences budgétaires des décisions nationales en matière de ressources humaines.

	2019	2020	2021	Prévisionnel 2022	Prévisionnel 2023	Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025
Nombre d'agents	5	9	3	6	10	9	6

Evolution du nombre de départs en retraite entre 2019 et 2021 et prévisionnel pour la période 2022 à 2025.

Un mouvement plus important de départ va se mettre en place à compter de 2022. La réorganisation des services permettra, pour cet exercice budgétaire, un solde net de 3 ETP.

3.5 Les rémunérations

3.5.1 Le traitement indiciaire

Le salaire mensuel brut moyen de la collectivité s'est situé en 2021 à 1 353,52 euros.

L'ensemble des traitements bruts (traitement de base) versés sur l'exercice 2021 s'est élevé à 3 353 403 euros et se répartit comme suit :

- 99.03% pour les agents titulaires et stagiaires ainsi que les non-titulaires
- 0.97 % pour les salariés sous statut de droit privé (Contrats emplois avenir, CAE, apprentis)

3.5.2 Le régime indemnitaire

Le régime indemnitaire mensuel des agents de la Ville de Maizières-lès-Metz se structure autour des primes mensuelles liées au grade de l'agent.

Le montant global alloué en 2021 s'élève à 547 651,06 euros. Ce montant est en augmentation de 0,97% par rapport à 2020.

De plus, la Ville de Maizières-lès-Metz a attribué aux agents, pour un montant annuel brut de 273 940,15 euros en 2021, une prime de fin d'année correspondant à un traitement de base mensuel, versée en novembre.

Conformément à la délibération du 26 mars 2018 instaurant le RIFSEEP, la Ville de Maizières-lès-Metz a pris la décision de créer un Complément Indemnitaire Annuel (CIA). En 2021, ce sont 11 agents qui ont obtenu le CIA pour un montant de 2 941,07 euros.

3.5.3 Les bonifications indiciaires (NBI)

L'évolution en 2021 des attributions de bonification indiciaire (NBI) aux agents fonctionnaires prend en compte les évolutions de la valeur du point d'indice, des titularisations d'agents et les régularisations d'octroi.

Le montant total de la NBI a représenté en 2021 une dépense de 19 148,92 euros contre 25 576,36 euros en 2020.

3.5.4 Heures supplémentaires et complémentaires

La maîtrise des heures supplémentaires et complémentaires engagée ces dernières années et le suivi régulier par les services permet d'en diminuer le volume. En 2021, ce sont 56 072.92 euros qui ont été consacrés à cette dépense.

Cette diminution est également due à la Covid-19, qui a contraint à l'annulation de manifestations, malgré un transfert d'une large part de ces heures vers des adaptations de temps de travail des agents face à la crise sanitaire (renforcement du ménage, désinfection des locaux, prise de repas décalée pour les animateurs périscolaires).

La Collectivité a fait le choix de majorer les heures complémentaires à compter du 1^{er} janvier 2022. Les heures complémentaires concernent le plus souvent les agents plus précaires puisque cela concerne les agents ne travaillant pas à temps complet. Ces agents acceptant de travailler à titre exceptionnel quelques heures en remplacement d'autres agents, il apparaissait normal qu'au même titre qu'un agent effectuant des heures supplémentaires, une majoration soit appliquée.

Enfin, en 2022, la Ville de Maizières-lès-Metz devrait connaître une forte diminution des heures supplémentaires, le nettoyage du marché dominical se faisant désormais par le biais d'un prestataire, en raison du manque de volontaires en nombre suffisant qui commençait à se faire ressentir.

3.5.5 Les avantages au titre de l'action sociale au profit des agents sur le volet santé et prévoyance

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 6 novembre 2020, la Ville participe financièrement à la prévoyance souscrite auprès de COLLECTEAM.

La Ville n'a pas souscrit de contrat collectif pour la mutuelle mais participe en fonction de la situation familiale de l'agent lorsqu'il a souscrit à un contrat labellisé.

Ces participations ont représenté respectivement pour 2021 : 7 165 € euros pour 124 agents au titre de la prévoyance et 18 647 euros pour 75 agents au titre de la mutuelle.

Par ailleurs, 46 000 euros sont consacrés à la cotisation pour le CNAS, permettant ainsi aux agents de disposer de nombreux avantages tant en termes d'accès à la culture ou aux loisirs qu'en matière de politique sociale (bons cadeau pour les enfants, prêts personnels...).

3.5.6 Les avantages en nature

Trois agents exerçant des fonctions de concierge, de gardien d'équipements sportifs et de garde particulier bénéficient d'un logement de fonction et perçoivent à ce titre des avantages en nature.

4. Les grandes lignes du Budget Primitif 2022

Le budget primitif 2021 intégrait un certain nombre d'impacts prévisionnels de poursuite de la crise sanitaire. Il convient de réviser ces ajustements dans les prévisions du BP 2022 :

- La majorité des recettes avaient fait l'objet au BP 2021 d'une prévision de baisse, étant donné les risques de fermeture totale ou partielle de l'une ou l'autre des activités municipales (médiathèque, spectacles, activités périscolaires et extra-scolaires). Elles seront rétablies à leur niveau d'avant-crise dans le BP 2022.
- Des hausses de dépenses s'élevant à 28 920 euros avaient été intégrées au BP 2021 (nettoyage des locaux, achat de masques, blouses, gants, lingettes, produits désinfectants, savon et solution hydroalcoolique). Ce niveau sera réduit au BP 2022, à environ 8 000 euros.

4.1 Présentation de la section de fonctionnement

4.1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement évoluent suivant les éléments décidés par l'Etat et présentés dans les parties précédentes. Ainsi, en 2022, elles s'élèveront autour de 13 854 000 euros.

<i>En milliers d'euros</i>	2018	2019	2020	2021	Variation 2018/2021
Atténuations de charges	68	63	59	75	8
Produits des services et du domaine	712	753	527	537	-174
Impôts et taxes	10 365	10 465	11 004	10 113	-52
Dotations et participations	1 301	1 252	1 246	1 494	193
Produits de gestion courante	93	97	96	100	7
Produits exceptionnels (hors 775)	82	88	185	131	49
Produits réels de fonctionnement	12 620	12 718	13 118	12 451	-169

<i>Evolution (en %)</i>	2018/2017	2019/2018	2020/2019	2021/2020	Moyenne 2021/2018
Atténuations de charges	62,1%	-7,3%	-6,0%	27,8%	3,6%
Produits des services et du domaine	-4,9%	5,8%	-30,0%	1,8%	-9,0%
Impôts et taxes	6,1%	1,0%	5,2%	-8,1%	-0,8%
Dotations et participations	-18,2%	-3,7%	-0,5%	20,0%	4,7%
Produits de gestion courante	-4,4%	4,4%	-0,5%	4,0%	2,6%
Produits exceptionnels (hors 775)	165,0%	7,9%	109,8%	-29,2%	17,0%
Produits réels de fonctionnement	2,8%	0,8%	3,1%	-5,1%	-0,4%

Evolution de certains produits de fonctionnement entre 2018 et 2021

Les évolutions sur l'exercice 2021 des produits fiscaux et des dotations et participations sont impactées par la réduction de moitié des valeurs locatives des fonciers de production. Cette réduction de produit fiscal est compensée en partie par une augmentation des compensations fiscales de foncier bâti.

Les effets de la crise sanitaire sont encore présents car les produits des services n'ont pas retrouvé en 2021 leur niveau d'avant mars 2020.

<i>en milliers d'euros</i>	2018	2019	2020	2021	Croissance moyenne 2018/2021
Taxe d'habitation	1 872	1 886	1 923	39	n.s.
Taxe sur le foncier bâti	2 342	2 423	2 482	3 835	17,9%
Taxe sur le foncier non bâti	45	43	43	37	-6,2%
Total des produits fiscaux	4 260	4 353	4 448	3 911	-2,8%
Coefficient correcteur				-302	
Compensations fiscales	162	179	190	722	64,5%
Total des produits fiscaux larges	4 422	4 532	4 638	4 331	-0,7%

Evolution des produits d'imposition entre 2018 et 2021

On peut constater que les contributions directes ont diminué entre 2018 et 2021 de -2,8% du fait de la réduction de moitié des valeurs locatives. Une fois prises en compte les compensations fiscales, le produit fiscal large – y compris les compensations – a diminué en moyenne de 0,7% par an sur la période 2018 – 2021.

Aucune hausse de taux de la fiscalité directe locale n'est envisagée – les taux des deux taxes locales demeureront les mêmes que ceux votés en 2019 – et aucun changement au niveau de la politique des abattements n'est proposé pour l'exercice 2022. Cependant, les fortes augmentations auxquelles la commune est soumise comme l'ensemble des entreprises ou des ménages, pèsent fortement dans le budget municipal. Dès lors, afin de maintenir les capacités d'autofinancement et les équilibres budgétaires, il est nécessaire d'envisager, au cours des prochains exercices budgétaires, de tenir compte de l'inflation, comme cela était le cas par le passé.

En matière de recettes tarifaires et de produits des services, il est proposé de ne pas retenir d'évolution forfaitaire des tarifs municipaux mais de procéder à une révision limitée des tarifs de certains services et de corrélérer les montants de réactualisation annuelle des prix aux variations prévues dans les contrats de prestation de service.

4.1.2 Des dépenses aux services des Maiziérois

L'évolution des dépenses de fonctionnement s'effectue dans un contexte clarifié visant à dégager tous les ans une marge d'autofinancement permettant d'accompagner le développement des nombreux projets portés dans tous les quartiers par la Municipalité.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établiront autour de 11 750 530 euros contre 11 696 092 euros au Budget Primitif 2021. Ce réajustement trouve ses réponses dans la volonté de la Ville de Maizières-lès-Metz de maintenir un haut niveau de service et de continuer à œuvrer dans l'ensemble des domaines malgré la durée de la crise sanitaire liée à la Covid-19, qui touche l'ensemble des pans de la politique municipale depuis maintenant deux ans.

<i>En milliers d'euros</i>	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Variation 2019/2021
Charges à caractère général	2 964	2 935	2 889	- 75
Charges de personnel	6 380	6 473	6 532	152
Atténuations de produits	374	364	360	- 14
Charges de gestion courante	868	975	970	102
Charges financières hors dette	0	0	0	0
Total charges de fonctionnement courant	10 585	10 746	10 750	166
Charges exceptionnelles	11	10	24	13
Charges financières	100	84	71	- 29
Dotations aux provisions	0	17	0	0
Total charges réelles de fonctionnement	10 696	10 857	10 845	150

Evolution des dépenses de fonctionnement depuis 2019.

La subvention d'équilibre au Centre Communal d'Action Sociale est maintenue à un haut niveau (400 000 euros) qui permettra de couvrir l'ensemble des besoins de l'établissement en terme de politique sociale d'accompagnement des publics et de maintien de la politique à destination des seniors. La Ville de Maizières-lès-Metz souhaite maintenir un haut niveau d'action dans le domaine social, comme l'illustre notamment l'embauche d'un conseiller numérique qui partagera son temps entre éducation aux outils informatiques à la médiathèque et prise en main des démarches administratives au moyen de l'informatique au CCAS.

Les autres services voient leurs moyens de fonctionnement pérennisés et le Budget Primitif 2022 marquera le retour des événements festifs annulés lors des deux précédents budgets (Feu de la Saint-Jean, 14 juillet, MIG) si, bien évidemment, la situation sanitaire est compatible avec l'organisation de ces événements.

Ce budget verra aussi le maintien à des niveaux hauts des subventions aux associations (223 000 euros). Cet élément est une position forte de la collectivité depuis 2014 car ni les baisses de dotation, ni la crise sanitaire de la Covid-19 ne sont venues contraindre les possibilités de fonctionnement des bénévoles maiziérois.

4.2 Maizières-lès-Metz : une ville de projets

4.2.1 Investir pour améliorer le quotidien des services et des habitants

L'action de notre Ville n'est pas composée que de grands projets ou de grands investissements ; c'est pourquoi la commune s'attache à préserver et améliorer le cadre de vie des habitants ainsi que les conditions de travail des agents municipaux. Le montant de ces investissements devrait se situer aux alentours de 1,1 millions d'euros répartis au sein des différents services.

On peut ainsi évoquer les études géotechniques de la future chaufferie bois et du réseau de chaleur urbain qui vont débiter dès ce début d'année pour un montant de 48 000 euros. Elles viennent compléter le travail réalisé en lien avec l'agence technique du Département MATEC (Moselle Agence Technique) qui s'achèvera d'ici l'été par la désignation d'un délégataire de service public. Le réseau, qui reliera des bâtiments publics ainsi que des infrastructures publiques et privées, devrait être achevé en 2025 et il permettra de faire diminuer les coûts d'exploitation de nombreux bâtiments communaux en leur fournissant du chauffage issu à plus de 80% d'une Energie Renouvelable (EnR) avec le soutien de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). De plus, l'achèvement de ce réseau verra l'arrivée au sein des recettes de la Ville d'une redevance pour l'occupation du domaine public sur le modèle de celle mise en place pour les réseaux souterrains de gaz.

La Municipalité poursuivra en 2022, comme c'est le cas depuis ces dernières années, un vaste effort pour l'entretien et l'amélioration de son patrimoine. On peut ainsi citer les actions suivantes : 24 000 euros seront consacrés à l'amélioration de l'éclairage au Tennis Annie Picard – avec le soutien de la fédération française de tennis – ou encore à la médiathèque. Ces investissements tournés vers la led vont permettre de réduire les coûts de fonctionnement de ces deux bâtiments ainsi que les frais d'entretien tout en garantissant un meilleur confort d'utilisation pour les usagers.

4.2.2 Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Depuis maintenant plusieurs années, la Ville de Maizières-lès-Metz a mis en place un programme pluriannuel d'investissements permettant un suivi précis des opérations d'investissement et de leurs prévisions de décaissement sur la période du mandat.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et crédits de paiement plus couramment rencontrés sous le sigle AP/CP. S'inscrivant dans une logique de gestion pluriannuelle des opérations d'investissement, l'utilisation de la technique des AP/CP, établie sur le fondement des dispositions des articles L 2311-3 et R 2311-9 du CGCT, permet au pouvoir adjudicateur de ne pas faire supporter à son budget primitif l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais uniquement les dépenses à régler au cours de l'exercice budgétaire.

Dès lors, les autorisations de programme – AP – sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement – CP – par leur insertion successive aux budgets primitifs de la Ville, constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice budgétaire pour assurer la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. Aussi, l'équilibre budgétaire de la section d'investissement sur l'exercice s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

En 2022, aucune nouvelle autorisation de programme ne sera soumise à l'approbation de l'assemblée, et les projets resteront dans le même périmètre que ceux votés durant l'année 2021, à l'exception de la clôture de l'opération de réhabilitation du bâtiment de l'ancien centre médico-social qui est achevée. L'ensemble de ces investissements représentera une dépense de 3,3 millions pour cet exercice budgétaire.

Les autres modifications porteront essentiellement sur des ventilations de crédits de paiement pour tenir compte des retards liés à l'épidémie de la Covid-19 et à l'avancement opérationnel des travaux. En effet, l'exercice 2022 va voir le démarrage des travaux sur les deux périscolaires (1,3 millions d'euros) ainsi que sur le COSEC (900 000 euros). Ce dernier chantier se fait en lien avec les associations qui utilisent les locaux ainsi qu'en concertation avec les professeurs du collège afin que la rénovation perturbe le moins possible les activités sportives qui s'y déroulent.

Les travaux d'aménagement de la voirie sont portés à 350 000 euros, afin de continuer à améliorer la sécurité de la voirie, le confort des usagers et procéder à des opérations d'entretien des voiries et des trottoirs. La préservation du patrimoine communal et son amélioration restent toujours un objectif quotidien de la municipalité qui verra cette année la mobilisation de 120 000 euros pour la poursuite de l'amélioration du groupe scolaire de Brioux et 60 000 euros pour l'entretien du réseau d'eau pluviale.

Il y a quelques semaines, les élus réunis lors d'une commission d'attribution ont clôturé la phase de concours pour la réalisation de l'école et du périscolaire Val-Maidera en choisissant le groupement d'architectes qui aura la tâche de concevoir et de suivre le chantier de cette future infrastructure qui fait si cruellement défaut à ce quartier depuis son achèvement il y a maintenant près de 15 ans. Dès lors, les dépenses inscrites au PPI pour cet exercice vont permettre de dédommager les deux autres candidats tout en permettant de payer les prochaines phases (APS-APD et phase Pro) ainsi que les premières études géotechniques. Le calendrier prévoit un lancement de la consultation des entreprises pour cette fin d'année et un démarrage des travaux pour le printemps 2023, avec une ouverture prévue pour la rentrée 2025. Cette opération va mobiliser cette année un montant de 330 000 euros.

Pour financer ces investissements, la Ville va s'appuyer sur un plan de cessions foncières, des subventions notifiées à percevoir, et sur ses recettes propres. Comme indiqué plus haut, la Ville de Maizières-lès-Metz mobilisera pour cette année un emprunt d'un million d'euros qui sera fléché vers la réalisation des deux structures périscolaires.

Ainsi, après avoir analysé ses capacités d'investissement, la Ville va porter à près de 18 millions d'euros ses investissements (Plan Pluriannuel d'Investissement sur l'ensemble de la période), œuvrant ainsi à enrichir le quotidien des Maiziérois dans de nombreux domaines.

Ces montants seront financés via des ventes de foncier (un peu plus de 2 millions d'euros) et nécessiteront certainement un recours à l'emprunt dans les exercices à venir (25% de son investissement).

Par ailleurs, pour ces différents programmes inscrits au PPI, la Ville estime à un peu plus de trois millions d'euros la participation financière qu'elle pourrait obtenir de ses partenaires via le dépôt de dossiers de subventions. La Ville est pleinement mobilisée afin de trouver des financements complémentaires avec les nouveaux dispositifs du plan de relance de l'Etat ou des nouveaux dispositifs mis en place par la Région, notamment pour les travaux de rénovation du COSEC Camille Mathieu. L'école du Val-Maidera devrait être soutenue par l'Etat ainsi que par le Département de la Moselle.

Dans le cadre de la rénovation du quartier Kennedy-Falouche et de la volonté municipale d'y établir une gestion saine et innovante des eaux pluviales, l'agence de l'eau Rhin-Meuse apportera son soutien à ce projet.

Le reste des dépenses sera assumé sur les fonds propres, rendus disponibles par la gestion pragmatique et rigoureuse de la Municipalité.

Présentation synthétique du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) – montants en euros.

N° ANTEPRO-PROGRAMME	TITRE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	SENS	Total crédits (toutes les opérations y compris les PREAU au CR DU XXXXXXXX DU 03/12/2021)	Total crédits (toutes les opérations y compris les PREAU au CR DU XXXXXXXX DU 03/12/2022)	Restes au 31/12/2022	Restes au 31/12/2021	ORDONNANCES JUSQU'AU 31/12/2021	ORDONNANCES JUSQU'AU 31/12/2022	PREVISIONS 2021	PREVISIONS 2022	ORDONNANCE 2021	ORDONNANCE 2022	RESTE ENGAGÉ 2021	RESTE ENGAGÉ 2022	REALISE 2021	REALISE 2022	DISPONIBLE	PREVISIONS 2022	PREVISIONS 2023	PREVISIONS 2024	PREVISIONS 2025	PREVISIONS 2026
CAVA19	TRAVAUX DIVERS D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE	D	5 786 305,71	5 879 066,89	213 471,10	0,00	3 975 462,84	3 975 462,84	416 000,00	16 958,56	380 000,00	380 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	289 940,25	560 000,00	560 000,00	560 000,00	560 000,00	560 000,00
PAT24	CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS	D	3 70 263,86	3 70 263,86	15 419,37	0,00	3 27 448,49	3 27 448,49	51 846,16	30 380,57	24 200,00	24 200,00	7 333,53	7 333,53	7 333,53	7 333,53	16 570,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CAVA31	CREATION D'UNE PASSERELLE AU PONT DEBANGE	D	2 751 540,31	2 837 710,89	38 863,37	0,00	2 183 070,52	2 183 070,52	668 406,46	113 480,04	14 816,74	14 816,74	0,00	0,00	0,00	0,00	14 816,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PP1701	CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE ET D'UN PERSICOLAIRE AU VAL MAUDOUA	D	6 000 000,00	6 000 000,00	0,00	0,00	7 800,00	7 800,00	20 000,00	688,56	340 420,00	340 420,00	17 511,34	17 511,34	17 511,34	17 511,34	301 908,66	2 130 000,00	2 130 000,00	2 130 000,00	2 130 000,00	2 130 000,00
PP1702	AMENAGEMENT D'UN ACCUEIL PERSICOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE RUE SAINT EMIERNE	D	2 039 802,94	2 047 302,54	7 500,00	0,00	424 869,24	424 869,24	39 185,51	8 272,83	1 004 428,07	1 004 428,07	8 272,83	8 272,83	8 272,83	8 272,83	366 152,26	582 520,16	582 520,16	582 520,16	582 520,16	582 520,16
PP1803	CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERSICOLAIRE ET EXTRA SCOLAIRE AU PARC DANY MATHIEU	D	1 419 135,71	1 421 037,71	2 902,00	0,00	26 702,34	26 702,34	258 600,00	30 629,86	307 116,11	307 116,11	7 291,68	7 291,68	7 291,68	7 291,68	329 816,38	1 007 256,18	1 007 256,18	1 007 256,18	1 007 256,18	1 007 256,18
PP1801	REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF CAMILLE MATHIEU	D	1 338 864,04	1 347 344,04	8 480,00	0,00	7 253,32	7 253,32	400 000,00	52 467,20	28 082,60	28 082,60	28 082,60	28 082,60	28 082,60	28 082,60	29 042,00	1 369 682,20	1 369 682,20	1 369 682,20	1 369 682,20	1 369 682,20
PP1802	REAMENAGEMENT DU QUARTIER KENNEDY	D	2 262 857,62	2 262 857,62	0,00	0,00	37 180,12	37 180,12	253 177,54	0,00	12 687,58	12 687,58	12 687,58	12 687,58	12 687,58	12 687,58	672 479,57	1 369 682,20	1 369 682,20	1 369 682,20	1 369 682,20	1 369 682,20
PP1801	MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE MUNICIPAL	D	1 330 000,00	1 330 000,00	0,00	0,00	122 693,00	122 693,00	67 666,42	16 692,24	151 000,00	151 000,00	59 906,00	59 906,00	59 906,00	59 906,00	51 092,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
PP1802	TRAVAUX D'AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET REPARATION DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES	D	1 869 622,06	1 869 622,06	0,00	0,00	311 466,26	311 466,26	122 302,49	1 305,60	340 000,00	340 000,00	116 804,40	116 804,40	116 804,40	116 804,40	121 352,60	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
PP2001	AMENAGEMENT DU CENTRE MERIS SOCIAL POUR ACCUEILLIR LA POLICE MUNICIPALE	D	129 450,00	129 450,00	0,00	0,00	94 123,89	94 123,89	118 000,00	91 766,26	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	43,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES		24 777 868,82	24 777 868,82	3 074 183,37	0,00	7 047 970,27	7 047 970,27	8 159 232,05	6 749 247,22	2 684 666,64	2 684 666,64	1 111 281,76	1 111 281,76	1 111 281,76	1 111 281,76	3 543 215,28	3 543 215,28	3 543 215,28	3 543 215,28	3 543 215,28	3 543 215,28
	TOTAL DES RELEVÉS		2 471 246,00	2 471 246,00	1 400,81	0,00	812 654,90	812 654,90	1 023 142,20	812 654,90	1 023 142,20	1 023 142,20	1 023 142,20	1 023 142,20	1 023 142,20	1 023 142,20	840 921,14	4 786 000,00	4 786 000,00	4 786 000,00	4 786 000,00	4 786 000,00

5 Les grands équilibres prévisionnels pour 2022

	Ville de Maizières-lès-Metz		
	BP 2020	BP 2021	DOB 2022
Fonctionnement			
Dépenses réelles	11 769 469	11 696 092	11 750 531
dont chapitre 011	3 670 563	3 450 847	3 675 914
dont chapitre 012	6 597 178	6 796 784	6 737 180
dont chapitre 65	1 007 683	1 006 323	901 722
Recettes réelles	14 415 278	15 876 058	13 853 551
Epargne brute	2 645 809	4 179 966	2 103 020
Epargne nette	2 155 709	3 676 986	1 604 029
Investissement (réel et ordre)			
Dépenses	5 613 192	6 690 496	5 145 396
dont remboursement du capital de la dette	490 100	502 980	498 991
Recettes (hors emprunt et ressources propres)	1 042 524	1 122 352	1 602 776
Besoin de financement sur ressources propres ou externes	1 924 859	1 388 178	1 439 600
dont ressources propres	1 924 859	1 388 178	439 600
dont emprunt	0	0	1 000 000
DEPENSES TOTALES	17 382 661	18 386 588	16 895 927
RECETTES TOTALES	17 382 661	18 386 588	16 895 927
ENCOURS DE LA DETTE au 01 janvier	4 783 014	4 292 985	3 790 013

Pour finir sa présentation, M. FOURRIER souhaite remercier le Service des Finances pour le travail accompli.

(Les propos qui suivent sont retranscrits dans leur intégralité sans aucune modification).

Le Maire : « Je m'associe à ces remerciements à l'égard du Service des Finances, à votre égard M. FOURRIER et à l'égard des services dans leur ensemble et tout particulièrement, Fabrice MORIN qui s'est beaucoup investi, qui a coordonné et articulé l'ensemble de ce travail. Je crois pouvoir dire, mais je ne veux pas surtout pas obérer la suite du débat, que nous avons, malgré le contexte et notamment la baisse des dotations de l'Etat qui continue de s'exprimer, malgré des recettes extérieures et intérieures, qui malheureusement ne sont pas à la hausse, nous réussissons quand même à avoir des chiffres et des indicateurs tout à fait positifs ce qui est quand même la manifestation d'une grande rigueur et d'un grand sérieux et surtout nous avons les marges nécessaires pour financer 18 000 000 € d'investissement dans notre Ville sur ce mandat, pour les années qui nous séparent de la fin du mandat, avec les différents projets qui sont intégrés naturellement au programme pluriannuel d'investissement. En complément du travail interne qui est effectué et qui est très important, je tiens aussi à exprimer mes remerciements à l'égard des partenaires de notre Ville que sont notamment la Communauté de Commune Rives de Moselle qui est notre partenaire du quotidien et qui, vous l'avez souligné, contribue beaucoup à la possibilité de réaliser nos projets, au Conseil Départemental de la Moselle dont le soutien est fort et constant là aussi et à la Région Grand Est qui est, là aussi, en permanence à l'écoute de la Ville, j'ai encore pu le constater ce matin, à l'occasion de la visite de la Ministre. Et l'Etat parce que d'une façon différente, il y a l'accompagnement au quotidien sur le plan de la relation mais il y a aussi, au-delà de la baisse historique des dotations depuis le quinquennat précédent, des leviers qui sont actionnés pour nous aider et je dois dire que nos interlocuteurs de l'Etat, à la Préfecture, dans les différentes directions, sont à l'écoute de la Ville et éprouvent un véritable respect pour ce qui est fait, donc je tiens à le dire parce que cela me paraît important quand on a autant de projets que notre Ville, le fait d'avoir des partenaires qui ont confiance en nous et qui expriment cette confiance, c'est fondamental.

Voilà, je ne veux pas aller plus loin, vous avez présenté et expliqué les choses, je suggère que celles et ceux, parmi les membres du Conseil Municipal qui souhaitent s'exprimer, qu'ils soient en visio ou en présentiel, puissent le faire. M. MEIGNEL, vous avez la parole ».

M. MEIGNEL, Conseiller Municipal : « Merci M. le Maire, c'est vrai qu'intervenir au bout de deux heures de débat très riche et intéressant, à un moment où nous sommes un peu fatigués par ces échanges mais vraiment qui ont tous été très constructifs et positifs, c'est un challenge puisque je vais essayer quand même d'être moi aussi intelligible concernant ce que l'on peut apporter dans ce débat.

Je voudrais tout d'abord commencer mon intervention en soulignant à quel point nous ne mesurons pas toujours assez la chance que nous avons de vivre dans un pays démocratique. Je pense qu'effectivement, les démocraties européennes, la démocratie française est une chose tellement installée que ce qui se passe à nos frontières, nous dépasse, nous ne comprenons pas que d'autres restent sur des schémas aussi arriérés et c'est vrai que même si nous avons des échanges où ne sommes pas toujours d'accord mais ce n'est rien M. le Maire par rapport à ça, vraiment rien. Et au contraire, je pense que de désaccords échangés peuvent sortir des choses intéressantes donc je voudrais vraiment commencer mon intervention en soulignant cette chance que nous avons, même si, au bout de deux heures de Conseil Municipal, c'est difficile de continuer à faire vivre nos débats.

D'ailleurs, je voudrais en profiter pour vous dire à quel point je vous remercie au nom des Maiziérois et je vous en félicite que vous, M. le Maire, vos Adjoints et vos services aient su être aussi réactifs par rapport à ce problème, je trouve que cela est une chance et ce sont de très bonnes initiatives de votre part.

Donc, je vais continuer ce Débat d'Orientation Budgétaire en faisant état d'accords et de désaccords puisque que le débat ne peut naître qu'en faisant cette part des choses. Je voudrais dire aussi que mon intervention a pour but d'être constructive, d'être force de propositions même si vous le verrez, effectivement, nous avons des désaccords assez importants mais sur lesquels j'aimerais presque que sur certains points, vous me ralliez, c'est à dire qu'on se bat tous, vous et moi, pour l'avenir de la Ville, pour la qualité de bien vivre à Maizières et je pense que, même si au premier abord, vous aurez peut être des réactions un peu épidermiques, j'ose espérer qu'elles auront permis de faire germer dans votre équipe et dans vos esprits certaines pistes qui nous semblent intéressantes.

Donc effectivement, un Débat d'Orientation Budgétaire, c'est important parce que cela va être un débat sur ce qu'on veut faire pour notre Ville, sur les services que l'on veut garantir, les nouveaux services que l'on veut mettre en œuvre, quels sont les équipements que l'on veut rénover, ceux que l'on veut construire mais c'est aussi, et les deux sont liés, une réflexion sur la façon de financer ces dépenses. Faut-il augmenter les impôts ? Faut-il baisser les dépenses de fonctionnement ? Faut-il augmenter la dette ?

En fait, chacune de ces solutions a ses avantages et ses inconvénients et je vais vous proposer avant d'aborder des thèmes, en terme de réalisation, de faire une encore assez longue introduction concernant la stratégie financière de la Ville. Puisque de cette stratégie financière, je pense que nous pouvons avoir des traductions politiques différentes.

L'équilibre des finances n'est pas un objectif en soi. Ce n'est qu'un moyen et vous le savez bien, M. le Maire, au service des projets, au service des politiques municipales, au service des habitants.

Alors naturellement, il est indispensable de bien gérer une Ville sinon on s'expose à devoir augmenter massivement les impôts et cela rappellera quelque chose à tous les Maiziérois ou à augmenter la dette qui peut être une bonne chose si elle est contrôlée ou une mauvaise chose si elle aboutit à terme à une hausse des impôts.

Je suis toujours frappé en politique, c'est pas simplement en politique local, que l'expérience sur les questions économiques soit souvent un frein et non pas une chose positive par rapport à l'adoption de bonnes politiques. Quelques fois quand on a trop dépensé que ce soit au niveau national ou au local, on pense qu'il ne faut plus dépenser. Alors il y a, pour éclairer le propos, un proverbe chinois que j'aime beaucoup. Ce proverbe chinois dit, alors je ne sais plus exactement les termes, mais il dit en gros que l'expérience est une lanterne que l'on porte dans son dos. Et effectivement, de ce proverbe qu'est ce que l'on peut en déduire ou en lire, c'est que l'expérience est utile pour comprendre ce qui s'est passé avant. Mais l'expérience est quelques fois pas très utile pour éclairer les chemins du présent et du futur. Je voudrais revenir sur cette idée que j'ai de votre politique municipale, M. le Maire, si vous avez eu un début de mandat difficile alors pour des raisons qui ne vous appartenaient pas toutes puisqu'effectivement la baisse des dotations de l'Etat est importante, la baisse des recettes de la Commune était importante et c'est vrai qu'en début de mandat, je pense que vous n'avez pas suffisamment adapté votre politique en dépensant trop et que donc, effectivement, cela a conduit à devoir changer de politique, ce que vous avez fait, à partir à peu près de 2017. Et depuis 2017, vous avez plutôt une politique de baisse des dépenses de la Commune.

Et il y avait besoin d'avoir de ces économies, vous le savez bien. Mais la question, c'est aujourd'hui, M. le Maire, doit-on toujours continuer à comprimer autant les dépenses de fonctionnement. Voilà ma question. Car derrière cette question, qui paraît seulement être une question technique, se cache de véritables enjeux pour les habitants de notre Commune car on oublie trop souvent que les dépenses de fonctionnement sont aussi très utiles pour la population. Les dépenses de fonctionnement correspondent, il ne faut pas l'oublier, aux dépenses nécessaires pour faire fonctionner les services de la Ville et s'il est nécessaire que ces dépenses soient contenues, si elles sont trop faibles, on peut avoir des difficultés pour assurer convenablement certains services.

Alors soyons très clairs, M. le Maire, il ne s'agit pas ici de vous proposer dans cette perspective là, une augmentation démesurée des dépenses de fonctionnement et notamment des dépenses de personnel. Il faut toujours arriver, ce que vous parvenez à faire, à dégager une capacité d'épargne, c'est à dire un excédent de recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement pour financer une partie des investissements de la Commune.

Mais les investissements d'une Commune sont utiles à plusieurs générations donc il est très logique que ces dépenses d'investissement soient financées par les habitants de l'époque où se réalisent ces constructions, c'est-à-dire par l'impôt, par l'épargne dégagée mais aussi par la dette puisque les générations futures profiteront de ces équipements et donc par rapport à cette stratégie financière, vous nous proposez d'augmenter légèrement, très légèrement, la dette de la Commune. C'est le choix que vous faites. Or, à notre sens, cela peut être une double erreur, je vais essayer de m'en expliquer.

La première erreur de ne pas s'endetter un peu plus, je ne demande pas beaucoup plus, je vous donnerai des chiffres tout à l'heure sur la marge que je souhaiterais réaliser ; la première erreur, c'est effectivement et vous l'avez dit dans votre énoncé, même si les taux d'intérêt sont légèrement à la hausse, ils restent à des niveaux très très intéressants. C'est à dire qu'aujourd'hui, s'endetter à 1,5 % quand en plus, l'inflation est supérieure à ce chiffre, cela signifie qu'on rembourse dans une monnaie, qui a moins de valeur et que le poids de la dette va diminuer d'autant.

Donc ce n'est pas forcément une mauvaise opération financière de s'endetter en ce moment dans un contexte de taux d'intérêt qui resteront faibles d'après moi puisque les événements tragiques qui sont à nos frontières ne feront pas changer très rapidement les politiques monétaires.

La deuxième erreur, c'est qu'en se passant de cette petite marge supplémentaire d'endettement, vous êtes obligé à ce moment-là de comprimer davantage les dépenses de fonctionnement, de dégager davantage de l'épargne sur votre section de fonctionnement.

Or, c'est quand même dommage puisque la Ville, et vous l'avez bien montré dans votre exposé, est très peu endettée, beaucoup moins que les autres Communes. Alors c'est à la fois un leg de l'histoire et de votre politique municipale, la dette est faible à Maizières-lès-Metz. Mais très honnêtement, M. Le Maire, avoir une dette trois fois inférieure ou deux fois inférieure ou une fois et demi inférieure à la moyenne des Communes de notre strate, ça change pas grand chose pour les Maiziérois. En revanche, effectivement, ce qui peut changer c'est que cet endettement très contenu, très faible peut aboutir à avoir des choix en terme de politique, en terme de moyens donnés aux services de la Ville qui peuvent être préjudiciables.

Donc une fois que je vous ai exposé cette présentation générale, je voudrais revenir justement sur les conséquences qui me semblent être pour la gestion de la Commune et je voudrais revenir sur trois points donc politiques, d'actions de politiques locales qui concernent dans un premier temps les dépenses de personnel et dans un deuxième temps la problématique de la sécurité et ensuite sur les différents investissements de la Commune.

Alors concernant l'évolution de dépenses de personnel, je voudrais évoquer d'abord avec vous, je pense, les points d'accord. Vous avez noté dans votre document et vous nous l'avez bien montré tout à l'heure qu'une partie de la hausse de ces dépenses, il y a pas une véritable hausse puisque c'est à peu près au niveau de 2021 les dépenses de personnel, mais qu'une partie du dynamisme de ces dépenses était liée à l'augmentation des rémunérations des catégories les moins bien rémunérées de la fonction publique, c'est à dire les catégories C. Je pense que vous comme moi pensons que c'est une bonne chose. Et malheureusement, j'ai pas retrouvé cela dans le ton du rapport qui était un peu moins positif à cet égard qui semblait davantage le regretter mais je pense qu'on est d'accord là-dessus et je voudrais juste en avoir la confirmation.

La deuxième question que je voulais vous poser concernant les dépenses de personnel en soit, c'est la question de la parité, c'est-à-dire de l'équilibre entre les hommes et les femmes dans une Collectivité locale. Alors je sais que vous y êtes très attentif parce qu'en tant que Président de Rives de Moselle, vous devez, parce que c'est une obligation, présenter un rapport sur l'état de la parité, notamment pour l'accès aux postes à responsabilités dans la Collectivité Locale, que vous êtes beaucoup investi dans cette mission puisqu'après avoir dû faire ce bilan, vous avez vraiment proposé avec les services de Rives de Moselle un plan d'action pour améliorer cet accès aux postes à responsabilités et moi je voulais vous proposer de mener le même type d'opération concernant le problème de la parité dans la Commune de Maizières. Parce que si je lis bien les chiffres, dans les grades de catégorie A, il n'y a qu'un tiers de femmes à Maizières-lès-Metz, je pense que vous le regrettez comme moi, que l'on pourrait avoir plus et donc voilà, c'était juste une proposition très constructive concernant l'idée qu'on pourrait faire peut être plus en prenant conscience du problème et en essayant de faire ce que vous avez fait à Rives de Moselle et qui me convient tout à fait.

Alors maintenant si on s'intéresse à l'évolution des effectifs du personnel communal, on s'aperçoit, vous avez raison, qu'en terme d'effectifs, cela change assez peu entre 2021 et 2022 puisqu'il n'y a qu'une baisse d'un agent. Si on remonte un peu plus loin, la baisse est plus conséquente et vous le savez puisque déjà sur l'année 2019, par rapport à l'année 2022, on aurait une baisse plus importante du personnel communal.

D'ailleurs en 2021, sur les trois personnes qui sont partis à la retraite, seul un agent a été remplacé comme vous le mentionnez dans votre rapport et en 2022, si je vous ai bien lu, vous proposez de ne remplacer qu'un départ sur deux sachant que dans les années futures, on va voir un taux de départ à la retraite de plus en plus important. Alors si cette politique a une logique financière évidente, elle semble, à notre sens, commencer à poser des problèmes car effectivement cette rationalisation du personnel a des conséquences sur la façon dont peuvent fonctionner les services de la Ville. Alors premièrement, il y a un peu de « novlangue » dans certains termes, cette façon de nommer les choses pour en atténuer la portée quand on parle de rationalisation, on a toujours l'impression que c'est bien. Comment s'opposer à la rationalité, comment s'opposer à la raison ? Mais derrière ce terme là, il y a des logiques tout à fait louables d'optimisation parce qu'on peut faire mieux, on peut s'organiser mieux, être aussi efficace en étant moins nombreux, on peut, mais il y a aussi une violence qui peut se faire par rapport aux agents qui sont souvent de moins en moins nombreux pour effectuer les mêmes tâches qui n'ont pas diminuées. Il peut y avoir une souffrance au travail, c'était mon premier souci.

Mon deuxième point concernant l'évolution justement du personnel communal, c'est de dire que cela peut affecter le fonctionnement de certains services. Alors moi je vais vous prendre un exemple, je vais essayer de comprendre ce qui se passe dans notre Ville quand on se balade et il y a des choses que je regrette mais alors à un point, M. le Maire, vous ne pouvez pas imaginer mais vraiment et je suis sincère là dessus, c'est quand je vois tous les petits espaces verts auxquels je tenais parce qu'ils m'apportaient de l'ombre, auxquels je tenais parce qu'ils sont très utiles pour les oiseaux quand je les vois disparaître, quand je les vois remplacer par des cailloux, quand je les vois remplacer par du macadam, j'en suis triste, M. le Maire, et je me pose la question, pourquoi ? Pourquoi ce choix là ?

En effet, moi c'est l'explication que j'en donne, on a moins de personnel et donc on a moins de possibilités d'entretenir ces espaces verts et c'est vrai qu'en cœur de Ville, c'est de plus en plus fréquent. Alors dans la presse régionale, il y a assez peu, les Associations de défense des oiseaux constataient qu'en l'espace de dix ans, il y avait 30 % d'espèces d'oiseaux en moins et que c'était lié justement à la disparition de ces petits espaces de nature au cœur de Ville. Et puis deuxièmement, on sait bien que le défi de demain, c'est le réchauffement climatique, on sait bien tous autour de la table que quand les beaux jours reviennent, que ce soit l'été, le printemps même l'hiver, on est tous attiré par l'ombre d'un arbre, d'une haie, d'un bosquet qui rafraîchit justement l'atmosphère.

Alors c'est pas un combat minuscule, au contraire. C'est un combat très important mais, M. le Maire, il faut aussi accepter dans ce domaine là, avoir les moyens de planter, c'est vrai, mais d'entretenir au cœur de la Ville les espaces verts.

Enfin, on peut regretter que cette disparition des petits espaces verts augmente l'artificialisation des sols qui pose aussi, vous le savez M. le Maire, des problèmes concernant la gestion des eaux.

Concernant le personnel, je voudrais revenir sur deux autres points. Le premier concerne la baisse du nombre de cadres A dans la Commune puisqu'on passe de 14 cadres A à 12 progressivement. Alors baisse qui est, pour moi, d'autant plus surprenante que vous le savez, il y a l'un d'entre eux qui est depuis de très nombreuses années payé par la Commune et qui reste chez lui, à son domicile et qui ne fait rien. Alors moi, je me pose la question, M. le Maire, par rapport à cette personne qui attend tranquillement la retraite, je me pose la question si on ne pourrait pas lui demander de revenir effectivement faire un service au sein de la Commune.

Mais je vais, bien sûr, aller au delà de ce point particulier ; d'autres services de la Ville ont des difficultés, cela a été accentué avec la crise du COVID quand certains agents sont malades, quand certains agents sont indisponibles.

Alors on a nous rapporté effectivement que la durée d'obtention des délais des papiers officiels que ce soit des cartes d'identité ou des passeports s'est notablement allongée puisqu'elle dépasse maintenant de nombreux mois. On nous a aussi rapporté des situations où certains services doivent fermer, faute de personnel ou qu'il faille faire appel à des Sociétés extérieures pour réaliser certaines opérations puisque nous n'avons plus en interne les ressources de les faire comme vous l'avez évoqué tout à l'heure concernant le nettoyage du marché dominical.

Donc oui, M. le Maire, il y a peut-être un besoin d'un petit peu plus de personnel.

Et le dernier point sur lequel je voudrais illustrer mon propos sur ce point du personnel, c'est de parler de la Police Municipale. Alors vous aviez en 2014 fait une promesse assez imprudente à mon sens car vous aviez dit que dans une Commune comme Maizières, il fallait un policier municipal pour 1 000 habitants. Je pense que vous conviendrez avec moi que c'était un peu irréaliste. Alors en revanche, quand on regarde vos chiffres, justement sur la Police Municipale, on s'aperçoit qu'elle a longtemps été constituée de 6 policiers municipaux mais que depuis 2020, il n'y a plus que 5 policiers municipaux. Ce sont vos chiffres officiels. Alors à l'époque quand vous étiez dans l'Opposition, vous vouliez quasiment doubler le nombre de policiers municipaux. Aujourd'hui que vous êtes aux affaires, il y en a un peu moins. Alors ma question est très simple, je ne vous demande pas justement d'aller jusqu'à 11, surtout en ce moment dans le contexte, je suis tout à fait d'accord avec vous que c'est totalement irréaliste, mais en revanche la doter un tout petit mieux, revenir à 6 nous semblerait une bonne chose.

Et effectivement, on voit donc que la politique strictement financière que l'on peut avoir en essayant de dégager le plus de marge possible au niveau de la section de fonctionnement prive, tout au moins, c'est mon point de vue, la Commune de certains moyens d'actions dans des domaines qui nous sont importants.

Et donc, ce débat que je viens d'avoir avec vous sur les effectifs de la Police Municipale me permet d'aborder mon deuxième grand thème sur les politiques municipales qui concernent les sécurités. Thème qui sera beaucoup plus court.

La sécurité ne se résume pas aux effectifs de la Police même si c'est un aspect des choses, elle concerne des nombreux autres aspects. La sécurité, c'est aussi la sécurité routière.

Et d'ailleurs dans ce domaine, même s'il reste des choses à faire, vous avez pris de bonnes initiatives pour essayer de limiter les rodéos urbains et la vitesse excessive dans certains points de la Ville et je vous redis, M. le Maire, que nous vous soutenons dans ces projets. Mais nous aurions aimé, puisque je vous l'ai souvent dit, que l'on lance une étude sur la sécurisation de la traversée de la Grand'Rue. Je sais bien que ces travaux ne peuvent pas se faire du jour au lendemain mais être prêts le jour où cela pourra se faire, le plus tôt possible, ce serait vraiment très bien. C'est pour cela que cette rue, vous le savez, elle est très accidentogène, très dangereuse, savoir ce que l'on pourrait faire dès que tout sera possible puisqu'effectivement j'imagine que le réseau de chaleur urbain va percuter de plein fouet les infrastructures donc on ne peut pas agir avant mais on peut penser avant. Et de la même façon, on aurait aimé vous proposer de lancer un audit sur les flux de circulation dans la Ville en reliant notamment cette problématique au déplacement des scolaires. On va avoir l'arrivée de l'hôpital, on va avoir l'arrivée au coeur de Ville de deux projets immobiliers, on va avoir l'arrivée du groupe scolaire et je pense que réfléchir comme ça sur les flux de déplacement dans la Ville, y compris en intégrant la problématique des scolaires serait très souhaitable, là encore on ne peut pas agir tout de suite vu les contraintes techniques actuelles mais savoir ce qu'on pourrait faire dès que ces contraintes seraient levées, serait vraiment très utile.

Alors la sécurité, vous en conviendrez aussi, c'est aussi la santé de la population. Alors dans certains quartiers de la Ville, il y a une pollution sonore et quelques fois certains habitants s'interrogent sur la pollution chimique. Alors je sais que vous avez été sollicité par de nombreux habitants qui souffrent de ces nuisances dont vous n'êtes pas responsables puisqu'elles sont liées à l'histoire de la Ville, à la géographie de la Ville mais on a évoqué, ce matin en Commission, le projet de chaufferie urbaine et donc je pense que la problématique de la pollution pourrait être intégrée de façon globale dans la Ville pour justement essayer d'avoir des stations qui mesureraient ces différentes pollutions qui sont quelques fois très ponctuelles et dont on n'arrive pas vraiment à saisir l'importance.

Dans certains quartiers de la Ville situés pas très loin des autoroutes, il y a des habitants qui m'ont vraiment interpellé de façon très pertinente à mon sens, c'est-à-dire qu'ils ont posé une vraie question, c'est-à-dire qu'ils m'ont dit : « Dans notre Rue, tous les habitants de la Rue ont développé des cancers » et ils m'ont dit, c'est l'hypothèse qu'ils émettent, je ne dis pas qu'elle est vraie, M. le Maire, peut être que cela peut être lié à la pollution de certains axes. Et donc la question toute simple pour une Commune là-dessus, c'est de savoir si sur certains points stratégiques qui posent problèmes, on ne pourrait pas avoir des stations de mesures de ces pollutions.

Et je rajouterai un autre problème concernant la santé, c'est une situation qui m'a toujours étonné et qui vous étonne toujours vous aussi, je pense, c'est qu'il y a certains problèmes qui semblent respecter les frontières administratives totalement absurdes. Un peu comme le nuage de Tchernobyl, M. le Maire, qui s'était arrêté à la frontière française.

Alors en Moselle, vous le savez, nous sommes à proximité de la centrale nucléaire de Cattenom et il est recommandé que dans un rayon de vingt kilomètres, la population bénéficie gratuitement de pastilles d'iode en cas de problème. Et cette frontière s'arrête à la Ville de Talange. Alors bon je ne doute pas, M. le Maire, je vous fais confiance, que vous allez solliciter les autorités de l'Etat pour que le périmètre soit un peu élargi. Et je pense que vous comme moi, vous savez bien que s'il y a, effectivement un problème, le nuage ne s'arrêtera pas à la frontière de Talange. Donc je vous demande tout simplement, en attendant qu'effectivement l'Etat prenne des dispositions plus généreuses dans ce domaine là, de fournir gratuitement à la population ces pastilles. Le problème est d'autant plus d'actualité en ce moment qu'il y a une vraie crainte, une vraie inquiétude avec ce qui se passe dans la guerre en Ukraine, avec effectivement ce chantage inadmissible, odieux et inquiétant concernant le parc nucléaire des Villes d'Ukraine.

Alors je vais maintenant aborder mon troisième et dernier thème qui concerne certains choix d'investissement de la Commune. Je ne reprendrai pas aujourd'hui toutes les questions que je vous posais lors du dernier DOB sur la construction de la future école du Val Mairera ou la rénovation du Cosec même si je pense que ces questions se posent toujours. Vous avez présenté le très beau projet pour lequel, vous comme moi, nous avons voté en Commission parce qu'effectivement le projet que vous avez retenu pour la future école du Val Mairera est un projet qui présente beaucoup de qualités. Mais je voudrais simplement m'étonner avec vous de construire un groupe scolaire de treize classes alors que dans le même temps, pour la rentrée prochaine de 2022, l'Inspection Académique va fermer deux classes à Maizières.

Quelle est la cohérence de cette idée d'engager le plus gros projet d'investissement de la Commune dans la construction d'une future école où, pour l'instant en tous les cas, l'Inspection Académique considère qu'il y a déjà trop de classes à Maizières-lès-Metz. Alors je sais, on avait déjà eu ce débat là sur l'évolution de la démographie de la Ville.

Dans les documents que vous nous fournissez vous même, ce sont vos sources, vos documents, vous dites que justement la moitié des constructions en fait des 900 logements prévisibles des prochaines années, la moitié de ces constructions là serviront qu'au strict maintien de la population. Il n'y a donc que l'autre moitié qui permettrait d'accroître la population de Maizières. Et selon vos propres chiffres, l'accroissement de la population serait de 46 habitants par an. Ce sont les chiffres qu'il y avait dans votre PLU, documents qu'on a étudiés l'année dernière. Donc effectivement, c'est une interrogation importante, on va fermer à la rentrée 2022 deux classes de maternelles, baisse des effectifs qui risque de se répercuter sur le primaire puisque la maternelle est le début de la scolarisation des enfants. Alors il est tard, j'avais pleins d'autres choses à dire sur les projets de la Ville, j'avais pleins d'autres interrogations, j'en ai une d'ailleurs que vous m'avez soufflée dans votre présentation en parlant du Cosec. Dire que c'est un bâtiment ancien qui a toujours posé des problèmes donc vous avez décidé de le rénover et pourquoi pas ? Mais vous avez évoqué tout à l'heure, puisqu'il y avait un autre choix, je vous avais dit qu'on pouvait peut-être envisager de construire quelque chose de neuf, vous avez évoqué tout à l'heure que la structure présentait de graves problèmes. Et donc je voudrais vous demander, puisque vous en savez beaucoup plus que moi sur ce sujet là, si effectivement la rénovation qui va être coûteuse pour les finances de la Commune permettra de prolonger suffisamment la durée de vie du Cosec. C'est une question importante parce que c'est un choix d'investissement qui n'est pas neutre, on approche déjà les deux millions d'euros, on était à 900 000 € au départ, ce sont les aléas de ce qu'on peut découvrir quand on fait un projet de rénovation bien sûr et je vous pose la question pour savoir si vous avez une réponse du Cabinet qui a estimé justement la durée de l'ouvrage une fois rénové. Une question très importante.

Alors j'aurais aimé aussi avoir un peu plus de détails sur les petites dépenses d'investissement puisqu'on a sur ces petites dépenses, on a à peu près 5 % de détails, autant sur le PPI puisque c'est légal on a tout, autant sur les petites dépenses d'investissement, on a 5 % de 1,1 million d'euros. Puisqu'on a environ 74 000 € de projets pour une dépense d'1,1 million d'euros donc je me demandais ce qu'il y avait en plus. Est ce que dans l'éclairage, puisque vous évoquez plusieurs sites d'éclairage, est il prévu notamment de faire des travaux dans l'Eglise Saint Martin puisqu'elle n'est pas annoncée dans votre document ou tout au moins un remboursement puisque c'est le Conseil de Fabrique qui fait ce genre de travaux, est ce que c'est le cas ou pas ?

Alors c'est vrai que c'est long après plus de deux heures de Conseil Municipal, je vais essayer, M. le Maire, de synthétiser au maximum mes remarques même si effectivement cette synthèse a pu paraître longue à certains.

Alors, la Ville de Maizières-lès-Metz est peu endettée et c'est notre chance. C'est une opportunité car sans bouleverser les équilibres économiques de votre budget, on pourrait facilement dégager 300 000 € supplémentaires pour mener les politiques que je vous ai proposées. D'autant plus, si on récupérait les 140 000 € qu'on va donner à un promoteur qui réalise une opération de 16 millions d'euros, M. le Maire.

Je rappelle à notre Assemblée que la Commune rembourse en ce moment entre 300 000 et 500 000 € de capital annuel. C'est-à-dire que quand on emprunte 500 000 €, on maintient constant l'endettement de la Commune puisque l'année où on emprunte 500 000 €, on rembourse également 500 000 € en capital. Donc vous voyez l'ajustement de toutes les politiques que je vous ai proposées, c'est un ajustement qui est tout à fait faisable et qui serait possible de mener donc des politiques encore plus adaptées à certaines problématiques qui nous sont chères concernant notre Commune sans détériorer notre situation financière.

L'objectif pour nous, ce n'est pas d'être deux ou trois fois moins endetté, je reviens là-dessus, que les Communes de même strate que nous, c'est effectivement d'améliorer la qualité de vie des habitants et je pense qu'on pourrait se permettre d'être un peu plus endetté.

Alors je vous ai critiqué à une époque pour dépenser trop car je craignais des hausses d'impôts alors aujourd'hui vous semblez tellement obnubilé par vos dépenses que vous en oubliez, à mon sens, le rôle qu'elles remplissent. Depuis 2017, 2018, la Commune a réalisé d'importantes économies alors M. le Maire, continuez à être prudent, il faut l'être surtout dans le contexte actuel, mais, même si la formule est un peu forte, ne devenez pas avare. N'hésitez pas à financer certaines dépenses. ».

Le Maire : « Merci M. MEIGNEL. Y a-t-il d'autres interventions prévues, demandées, souhaitées. Non et bien écoutez, j'ai pris quelques notes pendant que vous vous exprimiez, je note qu'après les deux premières années du premier mandat où j'ai soi-disant, je reprends votre propos, trop dépensé, je rappelle que c'était pour rehausser les revenus de nos agents municipaux et tout particulièrement de tout ceux qui sont en catégorie C ; maintenant je suis, quelque peu critiqué pour être presque un peu avare ou trop rigoureux ou trop prudent, donc je remarque simplement qu'il y a un contraste entre le tout début de mon premier mandat et aujourd'hui puisque vous me dites que depuis cinq, six ans, on est extrêmement précautionneux et prudent. Et c'est vrai, mais pourquoi le sommes nous ? Nous le sommes parce que, et j'ai d'ailleurs eu l'occasion de le croiser hier au Salon de l'Agriculture sur le stand des brasseurs de France, puisque le Président François Hollande, homme extraordinairement sympathique, j'ai encore pu le constater hier, nous a, alors qu'il était Président avec ses gouvernements que vous avez, et c'est tout à fait bien démocratiquement, soutenus, coupé les jambes sur le plan des dotations. ».

Vous l'avez remarqué avec beaucoup d'honnêteté vous-même, les dotations de fonctionnement de l'Etat, c'est pas une vue de l'esprit mais c'est pour un peu insister sur ce point, je sais que je le fais beaucoup, mais les dotations de l'Etat ont fondu. On est passé, je vais m'arrêter à 2014, d'1,7 millions d'euros à 300 000 € cette année. Donc si vous voulez, un homme prévenu un vaut deux et donc du coup, on s'est adapté. Parce que si l'Etat se désengage, je ne veux pas engager les Maiziérois dans des dépenses inconsidérées qui pourraient nous conduire à des situations incroyables.

Donc effectivement, on est très soucieux des équilibres budgétaires. Je voulais quand même vous dire, parce que c'était votre phrase d'accroche, vous avez dit si j'ai bien entendu : « L'équilibre budgétaire n'est pas une fin en soi ». Je vous répondrai : « Non c'est une obligation légale ». Il faut que le budget soit présenté en équilibre. Nous sommes d'accord ; alors je joue un peu sur les mots, je vous l'accorde mais le problème est qu'on nous a tellement retiré de recettes que l'on fait très attention aux dépenses.

Peut être avons-nous, il y a 8 ans, voulu trop faire pour les agents les plus modestes de la Ville, c'est fort possible mais je ne regrette pas, car cela a redonné confiance à la Ville et il le fallait. Et moi, j'ai autant de considération, et je suppose que vous pourriez dire la même chose, pour les personnes qui sont de catégorie C, qui sont un peu précaires dans leur travail que pour les gens qui sont au sommet de la pyramide parce que chacun a sa pierre à apporter à l'édifice municipal. Et je suis content de l'avoir fait parce que c'était important, me semble-t-il.

Doit-on continuer à comprimer autant les dépenses de fonctionnement ? Elles ne sont pas comprimées, elles sont stabilisées. Il est évident que si l'on pouvait faire un peu plus dans certains services, on le ferait. Je ne retire rien de ce que je vous avais dit alors même que je n'étais pas Maire. Oui je le pense, à l'échelle d'une Ville comme Maizières, il nous faudrait un policier municipal pour 1 000 habitants. Ce serait probablement à peu près la bonne mesure. Je ne retire rien seulement je ne peux pas, nous ne pouvons pas. Alors qu'est ce que nous avons fait avec M. LACK notamment et particulièrement, on a essayé de réorganiser et de moderniser la Police Municipale. Elle est super bien équipée, elle est bien considérée sur le plan salarial, sur le plan du traitement plus exactement et depuis quelques mois, dans des locaux tout neufs avec des conditions de travail qui respectent la réglementation, c'est le minimum que l'on pouvait faire et qui sont surtout propices à un bon travail.

Je me suis battu par ailleurs, vous le savez, je ne dis pas que rien n'avait été fait avant, ce serait injuste et partisan, mais c'est quand même moi et je dis moi car là, je personnalise un peu les choses, excusez-moi, qui ai obtenu que nous ayons une nouvelle caserne de gendarmerie financée intégralement hors budget communal. Je le dis et du coup, les effectifs de la gendarmerie ont augmenté et vont encore augmenter. Puisque nous sommes passés, en peu de temps, de 33 à 37 gendarmes et je précise, et là pour le coup je remercie l'Etat, voyez ce qu'on déplore d'un côté, on s'en félicite de l'autre, mais ce sont autant de gendarmes supplémentaires, 4 en quelques semaines depuis qu'on a pu vraiment avoir un dialogue constructif avec le Général, 4 postes qui ne sont pas financés par les Maiziérois mais par le budget de la Gendarmerie Nationale. Donc des efforts, caserne, foncier, on s'est beaucoup investi mais on a pas payé mais on a une nouvelle caserne et maintenant on a de nouveaux gendarmes.

Donc c'est quand même pas mal, d'autant qu'on a mis en place une vidéoprotection qui n'est certes que partielle puisqu'on ne peut pas mettre des caméras tous les trois mètres, d'autant que ça coûte cher mais qui aide la gendarmerie donc un service en vaut un autre et puis on travaille pour les mêmes causes et pour les mêmes buts, c'est-à-dire que l'on veut tous ensemble que l'ordre républicain règne à Maizières.

Et je vous rejoins pour dire que sur la sécurité routière, il y a toujours des choses à faire. Je vous remercie d'avoir souligné qu'on a fait des efforts. Je vous dis aussi autre chose mais je crois vous l'avoir déjà dit, j'ai enfin obtenu du Préfet, des Services de l'Etat, la pose de deux radars de vitesse, pas des radars pédagogiques, des vrais radars où on banque à la fin quand on fait de gros excès de vitesse. Et ils vont être installés, n'est ce pas M. LACK, d'un côté sur la Route de Metz, de l'autre côté sur la Route de Thionville. Donc avis aux amateurs si on dépasse la vitesse autorisée, ça marche à tous les coups. Cela va venir et c'est financé par l'Etat. Donc moi si vous voulez, je cherche des sources de financement externes parce que les sources de financement internes se sont raréfiées.

Vous me parlez des dépenses de fonctionnement et vous avez dans le fond raison, moi je serais bien content que nous ayons des agents en plus, dans plusieurs services. Mais je me permets quand même, vous faites un parallèle qui me semble un peu audacieux entre les dépenses de fonctionnement et notre radio de dette. Comme vous le savez fort bien, je n'ai pas la prétention de vous apprendre quoi que ce soit, il vaut mieux ne pas s'endetter pour augmenter le budget de fonctionnement. Vous voyez ce que je veux dire. Parce que l'endettement, il vaut mieux l'endettement productif qui permet d'investir. Vu le contexte que nous connaissons depuis quelques années et vu ce que nous allons connaître dans les mois qui viennent, le financement, M. FOURRIER l'a rappelé, premièrement de l'expression qui nous a servi en matière économique, du quoi qu'il en coûte, le quoi qu'il en coûte, il va quand même falloir le payer. D'ailleurs si vous avez lu la Semaine sortie hier, c'est repris dans la presse, j'ai moi même lundi au Conseil Départemental de la Moselle sollicité le Préfet sur le quoi qu'il en coûte et de la mise à contribution probable des Collectivités. M. le Préfet ne m'a pas démenti en reconnaissant, mais c'est l'honnêteté du Préfet qui s'est exprimée, qu'à un moment donné le quoi qu'il en coûte allait devoir être payé. Et je pense que les Collectivités vont être mises à contribution donc il vaut mieux continuer à être très prudent et à dégager des marges de manœuvres car nous allons être mis à contribution et je ne vous parle pas de la crise ukrainienne qui va générer des effets sur nos dépenses courantes, sur celles des ménages comme sur celles des Collectivités, c'est bien peu de choses à côté des drames humains qui se déroulent à quelques centaines de kilomètres de chez nous mais il faudra quand même intégrer ces conséquences budgétaires sur notre façon de faire.

Et j'ajouterai encore un élément, je ne sais pas, au delà de la crise sanitaire et de ces effets au niveau du quoi qu'il en coûte, au niveau de la crise ukrainienne, je ne sais pas où s'arrêtera par ailleurs la hausse des matériaux qui est impactée par ces deux phénomènes mais qui continue à nous affecter sur le plan des chantiers publics et privés. On va se contenter des chantiers publics puisque les chantiers publics municipaux nous concernent au premier plan. Donc je préfère quand même, malheureusement je suis comme vous j'aimerais bien avoir des policiers municipaux en plus, j'aimerais bien avoir dans plusieurs services des agents en plus mais pour l'instant, la prudence est de mise car l'incertitude est de mise aussi. Donc mieux vaut prévenir que guérir. Moi j'ai été, très franchement, par les circonstances en tant que Maire et avec l'équipe municipale, tout à fait vacciné par la baisse des dotations que nous avons subie dès 2014, c'est-à-dire dès ma première année d'exercice dans la fonction de Maire.

On arrive quand même jusqu'à 2026 à financer 18 000 000 € d'investissement et ça passera, et ça va répondre favorablement à l'une de vos propositions, par un endettement réfléchi, raisonné mais qui va progresser eu égard à la situation de l'endettement très basse que vous avez souligné après que M. FOURRIER l'ait présentée. Donc on va effectivement emprunter parce que, vous avez raison et je partage votre opinion, les investissements que nous allons réaliser vont profiter à plusieurs générations successives et il est de bonne politique que de faire reposer le poids de ces investissements sur plusieurs générations. Quand je dis plusieurs générations, c'est sur quelques années, en général, ce sont des prêts à vingt ans. Et les taux d'intérêt, je vous rejoins là aussi, sont intéressants en ce moment donc ça vaut le coup de regarder et très probablement que nous allons nous endetter davantage mais de manière très inférieure à la moyenne nationale pour ne pas obérer la suite.

La parité. Je prends les choses dans l'ordre, j'essaie de rien oublier de ce que vous avez dit, M. MEIGNEL. Nous avons plus de chefs de service femmes que hommes à la Mairie de Maizières. Chefs de service, vous avez catégorisé, moi je vous parle des chefs de service car nous avons aussi des chefs de service qui ne relèvent pas de la catégorie A.

Vous m'avez parlé de notre ancien cadre A qui est à la maison. Je suis d'accord avec vous mais il est à la maison mais pas pour rien. Nous sommes quand même arrivés aux affaires avec une belle affaire et pour laquelle l'ancienne Municipalité n'était absolument pas coupable mais un peu responsable collectivement. On est quand même arrivé avec des marchés bidouillés, des dépenses absolument infondées et des condamnations définitives au pénal et au civil. Pas ce Monsieur, ce Monsieur était profondément honnête, je n'ai aucun problème là dessus mais enfin quand on est chargé de tout vérifier et qu'on voit rien, c'est qu'il y a quand même une difficulté. Donc moi je préfère à la limite quelqu'un qui est mis à la retraite et qui reste à la maison pour éviter d'avoir des dégâts supplémentaires plutôt que de le garder et de ne pas savoir très bien où l'on va. C'est un choix mais je vous rappellerai que le juge pénal et le juge civil se sont prononcés en la matière. Et c'était aussi un beau cadeau avec des dépenses très importantes. 1 500 000 € de dépenses indues qu'on a quand même dû absorber quand on est arrivé aux affaires et cela durait depuis fort longtemps et encore un petit peu au début de mon premier mandat. Je le sais très bien mais je n'ai pas tout vu la première semaine.

Vous m'avez parlé du délai pour les cartes d'identité et les passeports, certes. Je vous rassure, ce n'est pas Maizières, c'est partout parce c'est lié aux délais de traitement des services de l'Etat parce que les canaux sont engorgés, il y a probablement une petite responsabilité des Communes, mais l'essentiel des retards, c'est quand même l'Agence Nationale des Titres Sécurisés qui a en charge la confection des titres sécurisés.

Vous m'avez parlé de pollution. Je tiens à vous dire qu'il y a encore quelques mois, il y avait un certain nombre de capteurs qui a été posé sur des supports publics, la qualité de l'air est surveillée. Alors évidemment, je ne dis pas qu'il n'y a pas de pollution puisqu'à partir du moment où il y a de la circulation automobile, il y a effectivement de la pollution.

Moi j'essaye, en tant que Maire, de regarder les mesures qui sont prises régulièrement par des organismes indépendants. Il y a eu un certain nombre de capteurs installés un peu partout au mois d'octobre dernier et nous n'avons pas d'indices particulièrement alarmants si ce n'est qu'il y a un peu plus de circulation à certains endroits qu'à d'autres.

Vous le savez, je me bats comme un lion pour que certaines activités générant des nuisances dans le tissu urbain soient déplacées. Je vous rappelle qu'une grande société le long de la Route de Thionville implantée à Maizières depuis 1961 en total accord avec la Ville est en train de se déplacer. Donc nous aurons là très probablement là moins de poids lourds et moins de pollution et à d'autres endroits de la Ville aussi. Et je suis en train de réfléchir à une position commune entre Maizières-lès-Metz, Talange, Hagondange et Mondelange pour que nous puissions avoir une position ferme et définitive et surtout commune de nos Villes au sujet du trafic de transit des poids lourds. Je commence à en avoir assez que tous les poids lourds de la création transitent par Maizières-lès-Metz et les Communes voisines. Donc là, on va prendre une initiative collective pour limiter le nombre de poids lourds dans nos Villes et particulièrement à Maizières.

La sécurisation de la Grand'Rue, on a une étude de sécurisation plus large. Il faudrait effectivement affiner, je tiens à vous dire, cela va probablement vous intéresser que dans le cadre de la prise de compétence « Autorité Organisatrice de Mobilité » de Rives de Moselle, nous préparons une desserte qualitative en transports collectifs du territoire et donc, là aussi, de manière concertée, Maizières-lès-Metz, Talange, Hagondange, Mondelange et même Richemont, nous allons réfléchir avec Rives de Moselle, avec le Conseil Départemental à la requalification complète de tout l'axe qui va accueillir à terme un vrai transport en commun de qualité en plus de la desserte interurbaine qui est assurée par le Conseil Régional, donc nous allons intégrer ce mode de déplacement sur l'axe qui constitue notre colonne vertébrale. Il faudrait également avoir des pistes réservées aux vélos ce qui n'est pas le cas aujourd'hui en Ville, donc tout cela doit être réfléchi mais plus tout seul, il faut qu'on réfléchisse avec nos voisins parce que l'axe est le même pour nous tous et il a globalement la même configuration du nord au sud. Donc oui, parfaitement d'accord avec vous.

Là où je suis moins d'accord, enfin moins d'accord sur la façon de le dire, c'est que vous me dites : « Oui vous allez construire un groupe scolaire de treize classes alors que deux classes sont annoncées fermées à la rentrée. Vous savez bien que chaque année, on nous annonce la fermeture d'une ou deux classes, l'année suivante, la création d'une ou deux classes, enfin cela suit une logique purement numérique. Je ne dis pas que je m'en réjouis et je l'ai fait savoir au Directeur Départemental des Services de l'Education Nationale.

Simplement, oui il faut tenir compte et on essaye d'anticiper les choses parce que gérer c'est prévoir, on essaye de tenir compte de l'évolution, malgré tout, des quartiers, vous avez parlé d'Eiffage et moi si vous voulez, je voudrais réaliser une promesse, du moins un engagement. Je ne veux plus d'ici quelques temps d'enfants dans des classes préfabriquées, n'est ce pas Mme SARTOR. Je vous rappelle quand même qu'on avait installé en 2000 ou en 2001, des classes préfabriquées aux Ecartis en disant : « Vous inquiétez pas, c'est du provisoire ». On est en 2022, elles y sont toujours. Donc c'est du provisoire qui dure. Je ne veux plus de classes en préfabriqué. On va ouvrir ce groupe scolaire, on a essayé de tenir compte au maximum de façon fine des nouvelles rues résidentielles et je voudrais fermer les préfabriqués. Je vous le dis donc l'un dans l'autre, on n'aura peut être pas 10 sur 10, on aura peut être une copie avec un 7,5 ou un 8 mais on veut améliorer la situation car aujourd'hui, on n'est pas à 7,5 ou à 8. Donc en espérant que nos estimations, notre analyse, le travail fin qui est réalisé se vérifient mais l'idée est quand même de désengorger là où c'est engorgé, de ne plus mettre nos bambins dans des préfabriqués et si vous me le permettez, d'arrêter de faire circuler des bus toute la journée dans notre Ville.

Parce que vous parliez de pollution, M. MEIGNEL, mais les grands bus qui circulent aux heures d'entrée et de sortie d'école partout, c'est quand même pas extraordinaire non plus ; ni sur le plan de la sécurité, ni sur le plan du bilan carbone, ni sur le plan de la sérénité des enfants et de nos dépenses de fonctionnement aussi par ailleurs.

Alors que là où c'est possible, on fait du pédibus, c'est la même chose que le bus mais c'est à pied et ça fonctionne très bien. Le bilan carbone est meilleur et les enfants sont bien apaisés, et vous le savez fort bien même si vous avez des plus grands, quand ils sont en classe.

Je termine pour vous répondre globalement et pour ne pas faire durer le plaisir, même si tout le monde serait particulièrement heureux de consacrer encore deux, trois heures de plus à ce DOB, n'est ce pas ? Tout le monde me dit : « Ok, banco, on y va ». Alors vous m'avez parlé du Cosec, la fragilité, vous avez raison d'en parler parce qu'il faut clarifier la situation. Ce n'est pas toute la structure qui est fragilisée. »

M. Pascal CICCONE, Adjoint au Maire : « C'était dû tout simplement aux infiltrations. Comme la poutre est située en plein milieu. Forcément, ça fragilise. Alors effectivement, cela peut coûter beaucoup d'argent, ce n'est pas ce qui était prévu au départ. Malheureusement, on a presque doublé juste parce que les matériaux et les entreprises ont réévalué leur enveloppe. Mais d'un autre côté, qu'est ce qu'on fait ? Est ce qu'on rase et on recommence ? On fait quoi du Collège ? On fait quoi des volleyeurs ? On fait quoi de la lutte ? Qu'est ce qu'on fait ? On leur dit : « Stop, on arrête ». On a pas la capacité aujourd'hui en Ville de pouvoir transférer ces activités ailleurs. A savoir qu'en préparation de cela, comme on va quand même arrêter le Cosec au mois d'avril pendant les vacances pour impacter le moins possible les entraînements et le Collège, on a prévu de scinder le Gymnase Bommersheim en deux. Donc on va mettre une séparation centrale avec de quoi faire des poteaux de volley, des poteaux de basket en transversal pour pouvoir aménager deux aires de jeux possibles. Parce que le Gymnase Bommersheim est très bien, seulement il était mono utilisation. Si on veut faire jouer une équipe de volley, on fait jouer que l'équipe de volley. Si on veut faire jouer le basket, on fait jouer que le basket ou le hand. Maintenant, on va mettre un système qui permet d'avoir, avec une séparation centrale, deux activités différentes. Ce qui permet maintenant de pouvoir multiplier un peu les créneaux. Cela va être fait tout prochainement mais c'est quelque chose aussi que je peux déplorer. Pourquoi cela n'a pas été pensé avant ? Forcément, je parle pas du Cosec, mais il y a des écoles, il y a quand même beaucoup de classes autour et se dire un si beau, il est bien ce gymnase, il est très bien mais ne pas avoir pensé de pouvoir mettre au moins deux classes en même temps dans ce gymnase, ça coute beaucoup moins cher que quand on le fait après. Donc je vous explique ça, c'est en toute amitié, il y a pas de problème mais je vous explique aussi pourquoi on peut pas raser aujourd'hui le Cosec parce que ça mettrait un bazar impossible dans la Commune. »

M. MEIGNEL : « La dernière fois, dans l'ancien Débat d'Orientation Budgétaire, j'avais évoqué effectivement la nécessité de faire un point sur les installations sportives. Puisqu'effectivement à Maizières, après avoir discuté avec beaucoup de présidents d'associations sportives et avec beaucoup de pratiquants de différents sports à Maizières, il y a la question de savoir s'il ne manque pas un autre gymnase à Maizières. Non mais c'est une question parce qu'effectivement en terme d'occupation, en terme d'activités par rapport au Collège, aux scolaires, tout ça. Donc, moi j'avais proposé la dernière fois, et c'est une question importante, qu'on ait une réflexion d'ensemble sur les équipements sportifs, est ce qu'il ne faut pas avoir un autre gymnase et vous ne m'avez, même si les éléments d'informations que vous m'avez donnés sont très intéressants, pas répondu sur une peur que j'ai concernant justement le fait que par rapport aux travaux entrepris au Cosec, que vous dit la maîtrise d'oeuvre concernant la pérennité de cette rénovation ?

Je pense que c'est un point important et la dernière fois, lors du précédent DOB, je vous avais invité à essayer d'avoir plusieurs modalités, c'est à dire qu'au lieu de ne penser qu'à une rénovation, ce qui pourrait être le meilleur choix et ça peut être un choix très pertinent, qu'on ait tout mis sur la table entre la rénovation, la déconstruction, la construction d'un nouveau bâtiment, etc... pour savoir qu'elle était la chose la plus pertinente pour la Commune. Et je pense que, vous voyez bien vous avez évoqué la difficulté qu'il y a à faire les travaux, y compris parce que les collégiens vont devoir aller pendant un an à peu près au gymnase Bommersheim, donc il y a vraiment une réflexion d'ensemble à mener entre les groupes scolaires, les écoles, le collège, les associations sportives pour faire le point sur les besoins de la Collectivité en terme d'équipements sportifs. »

M. le Maire : « M. MEIGNEL, merci. M. CICCONE, merci beaucoup. Je vais juste terminer en vous disant que nous n'aurions jamais eu, vous l'imaginez bien, un complexe sportif complet neuf pour la même somme. Si on a arbitré, c'est aussi parce qu'1,6 million d'euros, ce n'est pas possible. (propos intelligible de M. CARRELLI). Je vous parle de la rénovation complète du complexe, y compris en intégrant les problèmes de structure, la salle de combat, on n'est plus du tout dans les mêmes eaux budgétaires. Donc si vous voulez, moi je ne peux passer là avec le problème structurel, on passe déjà du simple au double, on pouvait pas passer du simple au quintuple. Ce n'est pas possible. Donc on va avoir un complexe bien rénové avec une structure complètement sécurisée et surtout, mais là c'était les conceptions des années 80- 90, c'est comme ça, on aura plus une telle déperdition énergétique et de tels problèmes d'étanchéité du fait de toutes ces baies vitrées dans tout les sens qui au bout d'un moment, même si elles ont bien rempli leur office, finissent pas laisser l'air et l'eau. Il suffisait d'aller voir dans le bureau du Président du Club de Lutte pour se rendre qu'il y avait plus seaux que de stylos sur son bureau. Donc à un moment donné, il faut se dire, qu'est ce qui est souhaitable ; qu'est ce qui est possible ?

Et on a essayé d'allier les deux, je pense que nous aurons un beau résultat sur le plan esthétique, un très beau résultat sur le plan énergétique ce qui va nous servir aussi à d'autres points de vue et par ailleurs, un coefficient de difficulté d'organisation minimale du fait de l'articulation qui a bien été faite par les services municipaux, sous l'égide de l'Adjoint au sport, et les associations et clubs sportifs.

Dernier point, et je m'arrêterai là parce qu'on est finalement d'accord sur beaucoup de choses même s'il peut y avoir des points de vue divergents sur d'autres sujets. Je voudrais qu'on dépense un peu plus mais il faut aussi faire attention, n'est ce pas.

L'éclairage, je vous rassure très rapidement puisque vous avez parlé d'une église qui est chère à notre cœur, Saint Martin, vous avez parlé de l'éclairage qui a été fait et serait-il compris dans les dépenses d'éclairage figurant dans le DOB ? Alors je vous réponds non, donc ça veut dire que d'autres choses seront faites sur le plan de l'éclairage. En revanche, il y aura une subvention qui sera, vous l'imaginez bien, attribuée au Conseil de Fabrique suite aux travaux d'éclairage.

Voilà, je vous propose, après que nous nous soyons éclairés mutuellement, d'en arrêter là et de vous remercier pour la qualité et le sérieux de ces échanges et surtout la patience des membres du Conseil Municipal et des personnes qui sont présentes et qui ont beaucoup de mérite également, y compris la presse. »

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire.

1.2 / Garantie d'emprunt – Société Présence Habitat – Programme de réhabilitation de 48 logements et de 48 places/lits – 3,4 et 5, Rue Lafayette

Mme Claire GALEOTTI, Adjointe au Maire, est invitée à donner lecture du point relatif à la garantie d'emprunt à consentir à la Société Présence Habitat.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le rapport établi,

VU les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2298 du Code Civil,

VU le contrat de prêt n° 130133 signé entre la S.A d'H.L.M Présence Habitat (ci-après l'Emprunteur) et la Caisse des Dépôts et Consignations joint à la présente délibération,

DELIBERE :

Article 1er : L'assemblée délibérante de la Commune de Maizières-lès-Metz accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 479 694 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 130133, constitué d'une ligne de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est accordée aux conditions suivantes :

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : La Commune devra alors effectuer le versement sans pouvoir opposer l'absence de ressources prévues pour ce règlement ni exiger que le bénéficiaire ne s'adresse au préalable à l'emprunteur défaillant. La Commune s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 4 : La Commune reconnaît être parfaitement consciente de la nature et de l'entendue de son engagement de caution tel que décrit aux articles 1 à 3 du présent engagement. Elle reconnaît par ailleurs être pleinement avertie du risque de non remboursement du prêt par l'emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur pour formaliser l'engagement de caution pris par la Commune dans les conditions définies ci-dessus, et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 6 : Le garant s'engage à effectuer les mesures de publicité requises par les articles L. 2131-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et à en justifier auprès du bénéficiaire.

1.3 / Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

L'admission en non-valeur de deux créances irrécouvrables est soumise au vote de l'Assemblée par M. Serge BARBIER, Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

l'exposé du Maire entendu,

VU les démarches entreprises par M. le Receveur Municipal,

CONSIDERANT l'irrécouvrabilité des créances ci-après mentionnées :

- Remboursement d'une mise en fourrière : Titre 2020/657 : 243,78 €,
- Remboursement d'un sinistre : Titre 2019/350 : 100,00 €.

DECIDE d'accéder à la requête de M. le Receveur Municipal,

DECIDE l'admission en non-valeur des créances précitées pour un montant total de 343,78 €,

PRECISE que les crédits nécessaires seront prévus au compte 6541 du budget primitif 2022.

2 / Ressources Humaines -

2.1 / Création et suppression de postes

Sur invitation du Maire, Mme Christèle ALZIN, Conseillère Municipale, donne lecture d'une création et d'une suppression de postes.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du droit local applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

DECIDE de créer, à compter du 1er mai 2022, un poste d'assistant de conservation principal de 2ème classe à temps complet et de supprimer, à compter du 1er mai 2022, un poste d'assistant de conservation à temps complet, **CHARGE** le Maire de procéder aux nominations, **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

2.2 / Création et recrutement de Contrats d'Engagement Educatif (CEE)

M. Mehdi ZAROUR, Adjoint au Maire, invite l'Assemblée à voter la création et le recrutement de Contrats d'Engagement Educatif.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions du droit local applicables dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle,

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif,

VU la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives,

VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L. 432-1 et suivants et D. 432-1 et suivants,

VU le décret n° 2012-581 du 26 avril 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre du repos compensateur des titulaires d'un Contrat d'Engagement Educatif,

DECIDE d'autoriser l'autorité territoriale à recruter des agents en Contrat d'Engagement Educatif pour les fonctions d'adjoint d'animation à temps complet,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

3 / Domaine Public et Patrimoine Foncier -

3.1 / Avenant à la convention de transfert des équipements et espaces communs du projet « Coeur de Ville »

M. LEONARD reprend la parole pour évoquer l'avenant à la convention de transfert des équipements et espaces communs du Projet « Coeur de Ville » à adopter.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 28 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juillet 2019,

VU la convention de transfert des équipements et espaces communs du PC 057 433 19 MO 036,

VU l'arrêté de permis de construire modificatif 057 433 19M006 M01,

CONSIDERANT l'utilité de réaliser un avenant à la convention de transfert des équipements et espaces communs pour assurer le montage financier de l'opération,

CONSIDERANT l'accord du porteur de projet au projet d'avenant,

CONSIDERANT que la réalisation de l'enquête publique prévue à l'article L 318-3 du Code de l'Urbanisme exonère de la réalisation de l'enquête publique prévue à l'article L141-3 du Code de la voirie routière,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant de convention de transfert des équipements et espaces communs du PC 057 433 19 prévoyant le transfert dans le domaine public communal de la totalité des voies, réseaux, et équipements communs du lotissement « Cœur de Ville » constitutif de l'actuelle Rue Raymond Mondon pour un montant de 140 000 € TTC.

4 / Divers -

4.1 / Motion de soutien au peuple ukrainien

Le Maire propose de voter une motion de soutien au peuple ukrainien.
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

EXPRIME son total soutien au peuple ukrainien,

AUTORISE le Maire à procéder à un don ou une aide exceptionnelle au moyen du fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO),

AUTORISE le Maire à mettre en place au profit des réfugiés ukrainiens une aide matérielle qui sera déployée en direction de la Commune de BUKOWSKO, si cette dernière en formule la demande.

II) RAPPORT D'INFORMATION -

II.1 / Délégation permanente consentie par le Conseil Municipal au Maire

Enfin, le Maire liste les délégations permanentes qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal dont il a fait usage.

Pour ce qui concerne la passation de marchés publics au montant unitaire de moins de 215 000 € H.T. pour les marchés de fourniture et de service et de moins de 5 382 000 € HT pour les marchés de travaux (soit des marchés à procédure adaptée), a été conclu le contrat suivant :

- Le marché relatif à la fourniture et livraison de papier et d'enveloppes à en-tête, n° 21-10 : ce marché, signé le 21 et notifié le 31 janvier 2022, a été conclu avec l'Imprimerie L'Huillier pour une durée d'un an à compter de sa date de notification au titulaire, renouvelable tacitement 3 fois soit une durée maximale d'exécution de 4 ans. Le marché étant à bons de commande, son montant exact sera fonction des prestations réellement commandées et exécutées, dans les limites annuelles suivantes : 1 500 € HT minimum et 4 500 € HT maximum.

Pour ce qui concerne la passation d'avenants aux marchés publics en cours, ont été passés :

- L'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement, la réparation et la mise en conformité du complexe sportif Camille Mathieu, n° 18-04 : cet avenant, signé le 19 et notifié le 26 janvier 2022, au titulaire, le Groupement d'Entreprises composé d'Imhotep Architecture (mandataire), de CITELE et de BETB, a pour objet de fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre selon les stipulations du marché.
Le coût prévisionnel initial des travaux était estimé à 750 000,00 € HT.

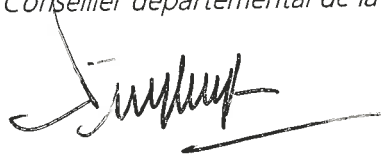
Lors de la réalisation des études par la maîtrise d'œuvre, notamment les études de diagnostic, d'importants désordres structurels ont été identifiés sur le bâtiment Cosec, conduisant nécessairement à une évolution du programme des travaux.

Par ailleurs, depuis la fixation du coût prévisionnel initial des travaux en 2018 lors de la passation du marché de maîtrise d'œuvre, le coût des matériaux a connu une hausse considérable. En conséquence de ces évolutions, l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux après réalisation des études d'avant-projet définitif est portée à 1 853 500 € HT (soit une augmentation de l'enveloppe dédiée aux travaux de 1 103 500 € HT).

L'avenant n° 2, conformément aux stipulations du marché, répercute forfaitairement cette estimation définitive du coût prévisionnel des travaux sur la rémunération du maître d'œuvre. Celle-ci passe ainsi de 76 875,00 € HT (92 250,00 € TTC) à 140 483,75 € HT (168 580,50 € TTC), soit une augmentation de 83 %, après application de l'article 8.3 du cahier des clauses administratives particulières qui établit la formule suivante pour le calcul du forfait définitif de rémunération : *forfait définitif de rémunération = estimation définitive du coût prévisionnel des travaux x taux de rémunération*. En raison de l'augmentation du coût prévisionnel des travaux, le maître d'œuvre a consenti une baisse de son taux de rémunération. Ce dernier, initialement fixé à 10,25% dans le marché, est ramené à 7,58%.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire,
Président de Rives de Moselle
Conseiller départemental de la Moselle,



Julien FREYBURGER

